

# LE PRINTEMPS DES CIMETIÈRES

*Rendez-vous*

*au cœur*

*des jardins*

*de pierre*



**Spécial Bénon n° 92 – Printemps 2016**

L'association Patrimoine Aurhalpin, fédérant les acteurs du patrimoine d'Auvergne-Rhône-Alpes, crée ce prochain dimanche 22 mai 2016 la première édition du Printemps des cimetières. Cette manifestation a pour but la mise en lumière du patrimoine funéraire, remarquable mais souvent méconnu, tant du point de vue historique qu'artistique, et de participer à la valorisation de ces lieux de mémoire.

Pour cette première édition, le programme recense une cinquantaine de lieux de visite sur toute la Région. La Haute-Savoie, pour sa part, braque ses projecteurs sur huit lieux de mémoire : Cluses, La-Balme-de-Thuy, Samoëns, Saint-Gervais, ainsi que Saint-Julien-en-Genevois, Veigy-Foncenex, Viry et le très particulier cimetière juif de Veyrier, ces quatre derniers cimetières étant présentés grâce à La Salévienne. (Voir programme page suivante).

D'autre part, de nombreux adhérents ou amis de La Salévienne ont eu à cœur de collaborer à ce Bénon spécial consacré aux cimetières ruraux qui s'étagent sereinement sur les flancs du Salève ou du Vuache, d'évoquer la densité mémorielle de certaines tombes, de ressusciter par leur témoignage certains personnages. Mémoire vivante... Balade intemporelle... au cœur de ces jardins de pierre.

Vous retrouverez les rubriques habituelles du Bénon dans le cahier central.



Société d'histoire

## PRÉFACE

Depuis six ans, en tant que président de La Salévienne je représente, avec Yves d'Yvoire et Robert Weber, notre département au conseil d'administration de Patrimoine rhônalpin devenu Patrimoine aurhalpin. L'objectif premier de cette association est de mettre en réseau les acteurs du patrimoine pour échanger leurs expériences, augmenter les compétences de chacun par des colloques, des publications, des commissions, etc. et ainsi participer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine. Un patrimoine aussi bien matériel (bâti, collection...) qu'immatériel (langues régionales...). Parmi les adhérents de Patrimoine aurhalpin, on trouve aussi bien des associations du patrimoine, des sociétés savantes, des collectivités locales (communes, communautés de communes, départements) que des musées, des professionnels du patrimoine (architectes, artisans...) et des propriétaires de biens patrimoniaux (châteaux, maisons fortes, etc.).

Patrimoine Aurhalpin anime plusieurs commissions : sur le patrimoine militaire, les musées locaux et lieux de collection, le patrimoine industriel, thermal ainsi que le

patrimoine funéraire. C'est de cette dernière commission qu'est née l'idée d'organiser le Printemps des cimetières, afin de faire découvrir ou redécouvrir ce patrimoine et apporter un autre regard sur les richesses aussi bien historiques qu'artistiques (personnages illustres, symboles incrustés sur les tombes, évolution de l'art funéraire...) ; l'occasion aussi de sensibiliser nos élus à la conservation de certains monuments qui marquent l'histoire de nos cimetières et son évolution. Moyen également de promouvoir l'aspect paysager de ces lieux afin qu'ils deviennent pour les vivants des espaces de méditation, de paix et sérénité et qu'ils soient promus comme espace essentiel au sein de la communauté citoyenne.

Pour cette première, La Salévienne vous invite à la suivre dans la visite de quatre cimetières –Saint-Julien et Viry –, et en collaboration avec nos partenaires, le cimetière de Veyrier pour la Communauté israélite de Genève et le cimetière de Veigy avec l'association Mémoire et Patrimoine de Veigy-Foncenex.

*Claude Mégevand*

## SOMMAIRE



Préface du président .....	2
Programme des manifestations des 21 et 22 mai.....	3
Brève histoire du cimetière .....	5
Balade dans les jardins de pierre du Pays genevois.....	5
Quand les morts tuaient les vivants.....	6
Choisir un nouveau cimetière en 1876 - Saint-Julien .....	8
Sépultures de personnalités de Saint-Julien-en-Genève.....	9
Une tombe dans un jardin - Neydens.....	11
Le petit cimetière du Grand Collonges .....	12
Selon que vous serez puissant ou misérable... Valleiry.....	14
Un mystérieux amant.....	15

**Bénon n° 92. Avril 2016.....16 à  
19**

**Les énigmatiques croix-épées  
dites russes .....**

**20**

**Des colonnes dans les Bornes  
pour des vies brisées.....**

**20**

**« Requiescat in pace » .....**

**24**

**Promenons-nous au  
cimetière de Vulbens.....**

**18**

**Cimetière de Chevrier .....**

**21**

**Le cimetière israélite de  
Veyrier.....**

**33**

**Chaumont vieux bourg du  
Genevois, à l'ombre de son  
château.....**

**35**

**Atmosphères .....**

**35**





et



vous présentent

## Le Printemps des cimetières

Rendez-vous au coeur des jardins de pierre

**Samedi 21 mai 2016**

### 14h30 - Cimetière de Saint-Julien

Visite commentée par Jean-Luc Daval et Claude Mégevand : histoire des cimetières de Saint-Julien. Évocation des hommes célèbres devant leur tombe. Observations des différents modèles artistiques des tombes...



### 16h30 - Cimetière de Viry

Visite commentée par Claude Barbier : le cimetière de Viry est en fait la troisième nécropole qu'a compté le bourg...et un des trois que compte la commune de Viry aujourd'hui, née du regroupement au cours des siècles de plusieurs paroisses, six en tout. Aménagé en 1888, il comprend les tombes de personnages qui ont marqué la vie de la commune : anciens maires, curés, religieuses.

**Dimanche 22 mai 2016**

### 10h00 - Cimetière juif de Veyrier

Visite commentée : les rites funéraires juifs par le Grand Rabbin de la Communauté Israélite de Genève, Dr. Izhak Dayan, l'histoire du cimetière et de la communauté juive de Genève par l'historienne Dr. Laurence Leitenberg (depuis l'arrivée à Carouge jusqu'à aujourd'hui, quelques personnalités célèbres enterrées, la frontière franco-suisse, les chemins de passage clandestins pendant la deuxième Guerre mondiale) et le vitrail de l'Oratoire par la responsable des activités culturelles de la CIG, Madame Anita Halasz.

L'entrée est sur la commune de Veyrier et le cimetière sur Étrembières. Prévoir une carte d'identité. Inscription souhaitée auprès de [cultur@comisra.ch](mailto:cultur@comisra.ch)



### 10h30, 14h30, et 16h30 - Cimetières de Veigy-Foncenex

Exposé-visitte proposé par Didier Dutailly : Devant la mappe, les différents cadastres et quelques illustrations, seront présentés l'histoire des cimetières de Veigy-Foncenex (Veigy et Foncenex), leur évolution, puis le transfert de celui de Veigy et la disparition de celui de Foncenex. Le circuit s'achève par la visite du cimetière et de ses tombes les plus intéressantes du point de vue historique et architectural.

Rendez-vous devant la Maison commune.



Pour plus d'informations, contactez :

La Salévienne

4, ancienne route d'Annecy - 74160 Saint-Julien-en-Genavois

04 50 52 25 59 - [salevienne@gmail.com](mailto:salevienne@gmail.com) - [la-salevienne.org](http://la-salevienne.org)

Pour découvrir les autres sites participants, rendez-vous sur [www.patrimoineaurhalpin.org](http://www.patrimoineaurhalpin.org)

avec le soutien de

**AUVERGNE – Rhône-Alpes**  
\* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016, après avis du Conseil Régional.



**funeraire** CASAZZINI

## Brève histoire du cimetière

Les premières inhumations volontaires par l'homme, prouvées par les techniques archéologiques (Proche Orient) sont datées de 100 000 ans. Elles concernent des *Homo sapiens*. Dans l'Antiquité, l'inhumation était de tradition juive ou autres religions orientales, alors que les Grecs associaient la crémation à leur croyance en l'immortalité de l'âme. Les Romains, abandonnant la crémation, inhumèrent leurs morts à la sortie des villes, dans des tombeaux alignés le long des voies. Lorsque la religion chrétienne devint officiellement celle de l'Empire, en 380, tout ce qui était païen, hérétique, selon les nouvelles normes, fut détruit.

Le mot cimetière, du grec ancien *cœmeterium*, désigne un dortoir. En effet, selon la nouvelle religion, les fidèles défunts ne sont pas morts : ils dorment en attendant la Résurrection. C'est dans les cimetières qu'on a bâti les premières églises, parce que les Martyrs y étant enterrés, ces lieux étaient déjà sanctifiés et les fidèles voulaient reposer au plus près des Vénérés. De là vient cette coutume de ne consacrer aucun autel, sans y mettre des reliques de saints. Chez les fidèles chrétiens, l'idée devint prégnante que plus on est enterré proche de Dieu, plus on est sous sa protection. Pour cela, on n'hésitait pas à se faire enterrer sous les gouttières de l'église, car la pluie ruisselant le long du toit absorbait le sacré et on était béni pour l'éternité.

Puis l'usage d'enterrer dans l'église s'introduisit insensiblement : on n'y enterra d'abord que les personnes distinguées par leur sainteté, puis les ecclésiastiques, enfin nobles et notables, contre espèces sonnantes et trébuchantes destinées à entretenir l'église, obtinrent ce privilège.

Le cimetière qui entourait l'église, emplacement capital au cœur de la paroisse, fut pendant longtemps un lieu de passage en plein centre du village, un lieu de vie où l'on n'hésite pas à parler, passer, installer boutique et faire commerce. Bref : tout sauf un lieu de recueillement car la mort n'est perçue que comme une autre vie, près de Dieu. La plupart des morts furent longtemps enterrés dans des fosses communes. Transporté au cimetière sur une charrette, le corps recouvert d'un drap était descendu dans la fosse au moyen d'un toboggan. Mais les démonstrations excessives d'émotion pendant cette cérémonie étaient considérées contraires à la foi par les prêtres qui décidèrent de cacher le corps à la vue. Ils recommandèrent l'utilisation d'un catafalque portatif solide mais léger : la « bière ». Ainsi naquit le cercueil.

Sous l'ancien régime, c'est l'Église catholique qui avait la maîtrise des cimetières. Les « mécréants », hérétiques présumés, pécheurs, etc. ne pouvaient pas être enterrés « en terre chrétienne ». Les protestants furent, selon les époques, enterrés dans des cimetières confessionnels ou dans un terrain

leur appartenant. Il existait aussi des cimetières juifs, propriétés des communautés.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle amène une évolution dans les mentalités. On s'inquiète à propos des corps décomposés, de « leur redoutable chimie » et donc, à propos du cimetière et des sépulturés dans les églises, de leurs effets pervers sur les populations. Napoléon, par un décret du 23 Prairial an 12, prendra des mesures à des fins de salubrité publique. Le XIX<sup>e</sup> siècle mettra peu à peu en pratique ces nouveaux concepts.

## Balade dans les jardins de pierre du Pays genevois

En errant dans les cimetières du Pays genevois, on ne rencontre pas, au niveau des anciennes sépultures, de superbes et ostentatoires monuments comme en d'autres régions. Même pour les notables, la sobriété reste de mise malgré leurs moyens. Cette réserve s'explique probablement par la sobriété des Savoyards dans la démonstration de leurs émotions.

Néanmoins on peut y contempler des monuments qui nous inspirent, soit spirituellement, soit esthétiquement et nous sommes souvent attirés par des détails insolites ou émouvants.

Voici ici-bas quelques éléments significatifs de la diversité des représentations dans ces lieux mémoriels.

La croix, symbole du catholicisme, omniprésente, est conjuguée sur tous les modes, en tous matériaux. Mais il s'agit d'un emblème dont les origines dépassent de très loin le cadre du christianisme ; elle fut un symbole religieux bien antérieurement au Christ et des traces anciennes ont été découvertes en Extrême-Orient, Afrique, Europe. Et même en Amérique du sud, ce qui explique la soumission des

Amérindiens par pure confiance en ces conquistadors qui brandissaient cette représentation. Le symbolisme de la croix est exponentiel. Disons au plus simple qu'elle représente l'arbre de vie.

Les monuments sont en marbre, en grès, en granite. L'invention au XIX<sup>e</sup> siècle du ciment à prise lente favorisa une certaine créativité à moindre coût.

On trouve sous des représentations variées l'archétype de l'arbre de vie, le tronc qui s'enracine dans la terre, la colonne tronquée, allégorie d'une vie brisée en pleine force de l'âge, toutes emblématiques d'une spiritualité qui puise ses sources dans d'anciennes traditions. Sans oublier les obélisques dont la verticalité représente aussi l'essor de l'âme vers le ciel après la mort. Les menhirs, d'aspect brut, en granit ou en ciment, sont étonnamment fréquents et encore mis en œuvre de nos jours.

Du plus sommaire au plus élaboré, les monuments parlent des défunts et des rapports qu'entretient leur famille avec eux, l'absence, le souvenir, la douleur, l'espoir.



*Collonges.*



*Viry*

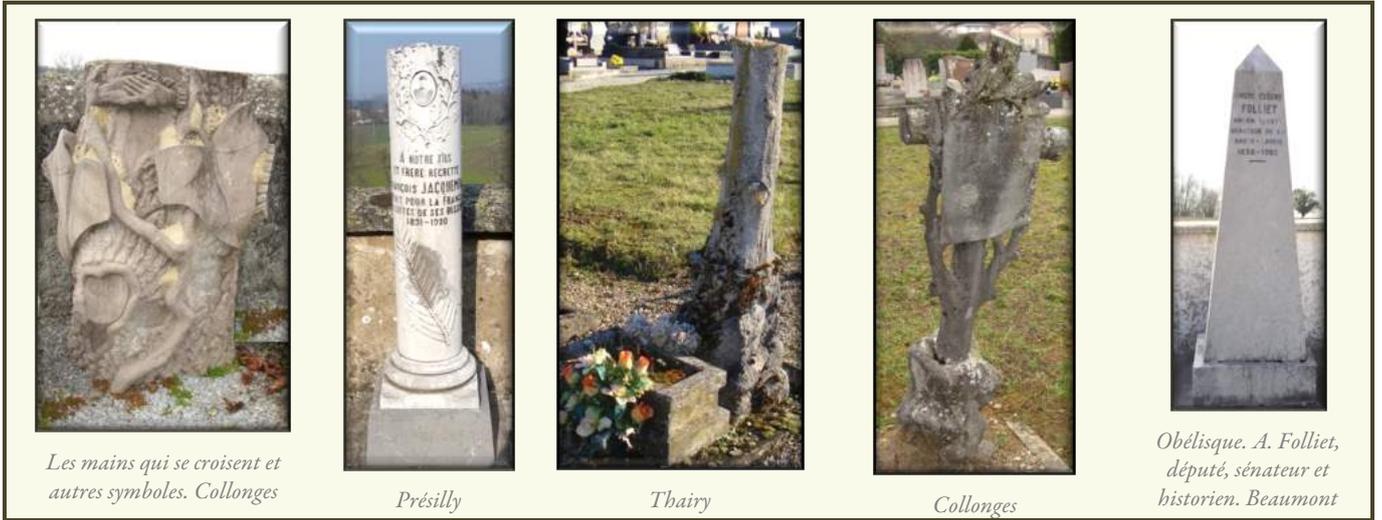
*Archamps*

*Saint-Julien*

*Malagny*

*Viry*

*Saint-Julien*



*Les mains qui se croisent et autres symboles. Collonges*

*Présilly*

*Thairy*

*Collonges*

*Obélisque. A. Folliet, député, sénateur et historien. Beaumont*



*Archamps. Menhirs objets d'une procédure de reprise.*

*Malagny*

*Collonges*

*Thairy*



*Artisanal. Malagny.*

*Style néo-classique. St-Julien.*

*Humilité. Humilly*

*Thairy*

## Quand les morts tuaient les vivants...

### Le transfert des cimetières dans les villes de Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle



Malagny.

À Bonneville dans les années 1780, un voyageur français évoquait sa visite de l'église d'où émanait une « odeur cadavéreuse qui révolte »<sup>1</sup>. Dans les villes savoyardes à l'époque moderne, les églises servaient depuis des lustres de nécropoles à nombre de familles nobles et bourgeoises et autres religieux. Les places étaient rares et les demandes nombreuses. Il fallait donc payer un droit de sépulture sous forme de legs pieux pour obtenir un caveau au sein du bâtiment sacré. Il en résultait une véritable géographie de

l'inhumation qui découpait le sous-sol des sanctuaires, avec des rassemblements par ordre, nobles d'un côté, bourgeois de l'autre, comme le signalent encore quelques rares plans (Thonon, Évian...). Ce lotissement post-mortem dessinait un réseau de tombes fermées par des dalles qui pouvaient porter des inscriptions (noms, dates, armoiries...). On trouvait également de simples trous couverts par des trappes.

À la fin de la période moderne, dans quelques localités, les autorités s'attachèrent à freiner la pratique des sépultures dans les églises et à exiler les cimetières urbains vers l'extérieur. Ce phénomène illustrait une gêne croissante vis-à-vis des pratiques d'ensevelissement des corps des défunts dans le sous-sol des églises. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les campagnes des hygiénistes comme le docteur Daquin de Chambéry amorcèrent un mouvement pour interdire le séjour des morts parmi les vivants. Ils dénonçaient les « miasmes » liés aux lieux d'inhumation. Le déplacement des zones de sépultures permettait aussi de libérer de l'espace pour donner de l'air à un quartier ou pour lotir. Une coupure physique entre les vivants et les

morts, entre églises comme lieux de culte et églises comme lieux d'inhumation, émergea progressivement. Mais cela ne se fit pas sans difficulté, car cette coupure blessait les mentalités des croyants attachés à leurs défunts et à la proximité qu'ils entretenaient avec les morts.

Chaque ville utilisait le sous-sol de ses lieux de culte comme lieu de repos éternel, au moins pour les meilleurs lignages. Dans les plus grandes cités, certaines églises étaient davantage sollicitées. À Chambéry par exemple, les familles nobles et bourgeoises préféraient se faire enterrer dans les chapelles des nombreux couvents de la ville car l'église paroissiale Saint-Léger était exiguë et bâtie sur un sol très humide. C'était l'église des franciscains observantins de Sainte-Marie-Égyptienne qui constituait le lieu de sépulture favori des notables<sup>2</sup>. Elle renfermait d'ailleurs le monument du président Favre, admiré par nombre de passants. Mais l'ouverture fréquente des trappes et des dalles provoquaient des exhalaisons putrides que l'on rendait responsables des épidémies.



Cernex.



Vers. Las ! le marbre noircit.

Dans les faits, ce nouvel état d'esprit par rapport à ce type de pratiques commença surtout à faire effet à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Certes, un déménagement du cimetière avait déjà été effectué à Évian grâce à la générosité du révérend Chardon, curé plébain, vers 1685<sup>3</sup>. En 1683 également, la municipalité de Chambéry avait ordonné au grand clerc de Saint-Léger de « n'enterrer quiconque à l'église, cause de l'infection »<sup>4</sup>. En 1744, elle prohiba les inhumations dans l'église Saint-Léger. En 1745, elle intima l'ordre à ses curés « de ne plus ensevelir dans les églises »<sup>5</sup>. À la même époque, en 1742, le conseil d'Annecy chercha à limiter le nombre de sépultures dans l'église Saint-Maurice<sup>6</sup>.

En 1757, le conseil de La Roche décida l'établissement d'un nouveau cimetière pour les

<sup>1</sup> LA ROCHE J. Voyage d'un amateur des Arts en Flandre, en Hollande, en France, en Savoie, en Italie, en Suisse, fait dans les années 1775, 1776, 1777. Amsterdam : F. J. Desoer, 1785

<sup>2</sup> Le registre tenu par les franciscains de 1725 à avril 1793 contient les noms de 1 100 défunts ensevelis chez eux (MDSSHA, 1895, pp. 351-421).

<sup>3</sup> AC Évian, délibérations, 25/5/1685 : 12 pistoles d'Espagne votées par le conseil pour l'achèvement du cimetière établi aux frais du plébain Chardon.

<sup>4</sup> AC Chambéry, délibérations, 10/3/1683.

<sup>5</sup> AC Chambéry, délibérations, 18/8/1745.

<sup>6</sup> AC Annecy, délibérations, 15/3/1742 : ordre de ne laisser « sépulturer » dans l'église Saint-Maurice que les personnes qui ont des places de famille et les personnes de considération.

étrangers et pour les personnes de la paroisse qui n'avaient pas de place dans l'église pour leur sépulture. L'emplacement fut choisi à l'extrémité du faubourg d'aval à côté de la chapelle de Notre-Dame de Pitié qui devait se trouver dans l'enceinte murée<sup>1</sup>.

Pour les autres villes, la prise de conscience fut plus tardive, dans les années 1780. Lors de la séance du conseil de Thonon le 20 août 1781, il fut ainsi précisé que plusieurs personnes des plus notables de la ville, notamment messieurs les médecins, avaient représenté l'abus qui résultait de l'inhumation des cadavres dans l'église paroissiale, « par les miasmes nidoreux et fétides qui en émanent et infestent toute l'église surtout en été ». Et de conclure par une belle formule, « la plupart des villes policées ont proscrit ce pernicieux usage qui, sous l'apparence d'honorer les morts, faisait mourir les vivants »<sup>2</sup>. Difficilement, le conseil tenta d'interdire ces enterrements dans l'église et même dans les chapelles des hameaux de la paroisse au profit du cimetière de Saint-Bon situé hors de la ville, « dans une position avantageuse, entouré de murs, d'un emplacement assez vaste et avoisiné d'un clos de vigne dont on pourrait l'agrandir dans le cas d'une population considérable ou de quelque épidémie longue et meurtrière »<sup>3</sup>. Mais l'affaire traîna. En 1787, quelques événements suscitèrent un nouveau sursaut : « Le public vient d'être ému, occasion de deux enterrements dans le courant du mois passé qui produisirent des odeurs fétides que pouvaient à peine tempérer l'encens qu'on faisait brûler de toutes parts, et sans la sage précaution d'inhumer les deux corps avant la célébration de la messe, tout le cortège était dans la nécessité absolue d'abandonner le lieu saint ». Et d'évoquer à nouveau les qualités du cimetière de Saint-Bon, évoquées ci-dessus : « situé dans une position avantageuse, entouré de murs... ». Les conseillers précisaient que les quatre hameaux les plus importants de la paroisse enterraient également dans leurs chapelles respectives et pourraient utiliser cette nécropole<sup>4</sup>. À Sallanches, le chapitre était en droit et en possession d'accorder des places de sépultures dans l'intérieur des neufs aux familles qui le demandaient. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour profiter de ce droit, les particuliers devaient verser 20 livres pour la réparation de l'église ou de la sacristie et entretenir le plancher au-dessus de la place concédée. Les emplacements étaient recouverts d'une trappe que l'on levait à volonté.

Mais face à une densité d'inhumations de plus en plus importante, les membres du chapitre adressèrent un mémoire aux conseils de Sallanches et de Saint-Roch en avril 1777 qui

exposait les dangers des émanations qui se dégageaient des tombeaux ou des chutes possibles quand les tombeaux étaient laissés ouverts. Ils concluaient : « Il ne faut pas que les morts tuent les vivants ».

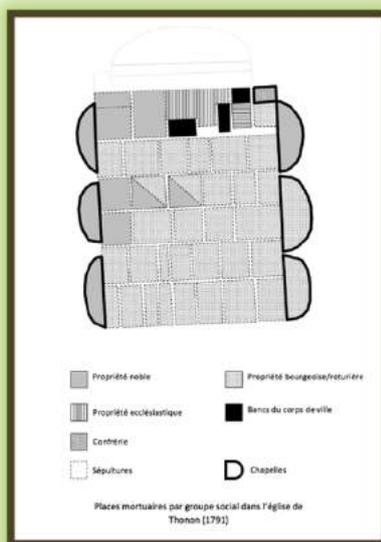
Le cimetière quant à lui entourait l'église, mais il était trop petit et peu salubre. Le chapitre invita donc les deux conseils à acheter un terrain convenable pour en faire un cimetière clos. Ils offraient de coopérer à cette acquisition et renonçaient à leur sépulture dans le caveau qu'ils possédaient sous le chœur de l'église. Le conseil de Sallanches accepta, mais celui de Saint-Roch refusa.

Le roi accorda finalement une lettre du 26 août 1788 portant défense de sépulture dans l'église. Les sépultures se feraient par lignes successives dans le cimetière autour de l'église jusqu'à l'établissement d'un nouveau cimetière éloigné des habitations<sup>5</sup>. Le conseil de Cluses lui, n'obtint la permission royale d'interdire l'usage des sépultures dans les églises qu'en 1792.

Les évêques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, M<sup>gr</sup> Biord dans le diocèse de Genève ou M<sup>gr</sup> de Montfalcon du Cengle en Tarentaise, ont joué un rôle important dans la diffusion de ces nouvelles pratiques en interdisant les sépultures dans les églises lors de leurs visites pastorales. Ces

préventions finirent par rentrer dans les mœurs. Les statuts de police de la ville nouvelle de Carouge de 1785 ordonnaient : « Comme la salubrité de l'air dépend beaucoup de l'éloignement des Cimetieres ; non seulement l'on ne pourra jamais enterrer dans les Églises, mais on ne pourra non plus établir ni laisser subsister des Cimetieres dans l'enceinte de Carouge »<sup>6</sup>. Pour conclure sur ce nouvel état d'esprit qui a mené à la rigoureuse ségrégation actuelle, il faut citer le testament d'Amé-Louis Vignet, baron des Etoles, intendant général, tout imprégné des préoccupations du christianisme des Lumières : « Je veux que mon corps soit enseveli sans pompe, la seule messe du cadavre présent et deux basses, dans le cimetière public de la paroisse où je décèderai pourvu qu'il soit hors de l'enceinte de la ville... »<sup>7</sup>.

*Dominique Boverat*



*Bossey*



<sup>1</sup> VAULLET C. B. Histoire de la ville de la Roche en Faucigny. Paris, 1874, p. 122.

<sup>2</sup> Cette phrase fait sûrement référence aux mesures prises dans la France voisine, où l'inhumation dans les églises fut interdite officiellement en 1776.

<sup>3</sup> AC Thonon, 1 D 18.

<sup>4</sup> AC Thonon, 1 D 18.

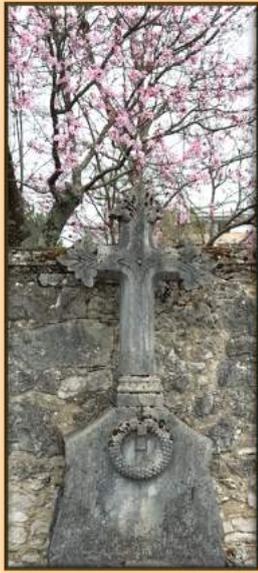
<sup>5</sup> PIERRE J. Histoire de Sallanches, Saint-Roch et Cordon. Thonon, 1974, p. 112-114.

<sup>6</sup> ADS, 4 B 469, Statuts de police pour Carouge, 1785, art. 33, p. 30.

<sup>7</sup> Cité par DEVOS R. Vie et traditions populaires savoyardes. Saint-Étienne, 1991, p. 74.

## Choisir un nouveau cimetière en 1876 – Saint-Julien

La question se pose pour Saint-Julien en 1876 car le cimetière de l'époque est trop exigü.



Saint-Julien

Cet ancien cimetière avait été établi par une délibération du conseil municipal du 28 fructidor an IX (14 septembre 1801)<sup>1</sup> qui constatait déjà, pour le cimetière établi autour de l'église, un motif d'insalubrité. Le conseil invitait alors le citoyen d'Allinges « à concéder à la commune un emplacement propre à en établir un autre, par suite des marques de bonté que sa maison a données dans toutes les occasions possibles ». Lequel citoyen, « ne consultant que l'impulsion de son cœur paternel... lui a fait don... de 150 toises de Savoie (= 1 105 m<sup>2</sup>) à prendre dans une pièce de terre appelée Saint-Martin, au levant du clos des capucins ». À charge pour la commune de tenir cet emplacement clos de murs<sup>2</sup>.

Pendant les années 1871 à 1875, 43 personnes sont inhumées chaque année en moyenne (dont 38 pour Saint-Julien et 5 pour Cervonnex, village de la commune de Feigères, mais de la paroisse de Saint-Julien, et ayant pour ce motif, l'usage de notre cimetière. Ce qui implique une rotation des sépultures dans un délai de huit ans.



Saint-Julien.

On connaît cette situation grâce à une mission confiée par le conseil municipal à trois de ses élus, le maire Desjacques, l'adjoint

Barbier et César Duval, conseiller municipal ; ce dernier est chargé de présenter un rapport qui sera publié sous une forme d'une plaquette de huit pages éditée à Genève, intitulée : « De l'établissement d'un nouveau cimetière à Saint-Julien » : César Duval se présente en 1876 comme *pharmacien, membre de l'Institut National Genevois et secrétaire d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement de Saint-Julien*. À cette époque, on utilise les compétences internes du conseil municipal ; on ne fait pas appel à des cabinets extérieurs pour étudier et trouver des solutions. Et éditer à Genève est aisé du fait de la zone franche.

Avec le réalisme de l'époque, César Duval constate que le cimetière est *frappé de saturation et que la combustion des cadavres s'y fait de plus en plus difficilement ; les dangers au point de vue de l'hygiène publique autant que le respect dû aux morts et à la morale publique, exigent de la manière la plus absolue et la plus urgente l'établissement d'un nouveau cimetière*.

Après avoir écarté la possibilité d'agrandir le cimetière de l'époque sur son côté est, *pour cause de frais trop dispendieux* (achat du terrain, mur des clôtures...) et surtout du fait de sa *proximité de la sous-préfecture et de la caserne de gendarmerie*<sup>3</sup>, *il est à prévoir que le Conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement donnerait un avis défavorable à son agrandissement*.



Plan de Saint-Julien en 1871.

Avant de rechercher d'autres endroits favorables, César Duval rappelle le contexte juridique et les nécessités d'hygiène des cimetières. Il évoque le décret du 23 prairial an XII qui indique que les cimetières devront être établis à la distance minimum de 35 à 45 mètres de l'enceinte des villes et bourgs. Les terrains les plus élevés et exposés au Nord seront choisis de préférence ; ils seront clos de murs de deux mètres d'élévation et plantés d'arbres, sauf à prendre les précautions nécessaires pour ne pas gêner la circulation de l'air<sup>4</sup>. Un décret du 7 mars 1808 porte que *nul ne pourra, sans autorisation, élever aucune habitation, ni creuser des puits à moins de cent mètres des cimetières*.

<sup>1</sup> Ternier et Saint-Julien. César Duval. Lafitte reprints, Marseille, 1977.

<sup>2</sup> En 1876, la population de Saint-Julien était de 1 337 habitants et de seulement 806 en 1806 (source Dominique Barbero, Paroisses et communes de France... Haute Savoie. CNRS 1980)

<sup>3</sup> La gendarmerie se situait sur l'emplacement du terrain de sport de l'ancien lycée, au cœur de Saint-Julien, autrement dit sur l'actuelle Place du Marché. Elle avait été bâtie sur l'emplacement d'un ancien couvent des capucins.

<sup>4</sup> Actuellement les consignes de l'État pour agrandir ou créer un cimetière sont pratiquement identiques : exposition au nord, murs de 1,50 m, maisons à plus de 35 m ; de plus le recours à un géologue et à un hydrologue sont fortement recommandés.

Lorsque l'on regarde aujourd'hui les constructions d'habitation dans nos communes, on peut constater que ces lois ne sont pas toujours respectées. Au niveau de l'hygiène et de la salubrité le réalisme est encore plus saisissant : *Pour que les corps morts mis en terre ne puissent pas donner des émanations nuisibles, et pour que les produits malsains de leur décomposition s'écoulent dans le sol sans altérer les eaux potables et sans causer de maladies épidémiques, il faut absolument les conditions hygiéniques suivantes :*

1- *La décomposition des cadavres doit rester une action chimique lente et souterraine.*

2- *Les cadavres doivent être placés dans un terrain qui les enveloppe assez complètement pour ne pas permettre à l'air de pénétrer directement dans les fosses, ni aux émanations des gaz putrides qui se produisent pendant la décomposition, de s'en échapper.*

3- *Le terrain doit être assez perméable aux eaux de pluie et assez en pente pour que ces dernières, en s'écoulant lentement, puissent entraîner avec elles les gaz en dissolution.*

4- *Il est de la plus grande importance que le sol choisi puisse donner une belle végétation herbacée et arborescente ; la végétation étant le moyen le plus puissant employé par la nature pour la destruction des matières animales en stagnation dans le sol.*

César Duval termine ce chapitre en considérant qu'il faut dans nos contrées quinze ans pour considérer la décomposition des corps comme achevée ; par conséquent *il importe que la grandeur du cimetière soit calculée de manière à ce que la rotation des sépultures n'ait lieu qu'après ce laps de temps, au minimum.*

Plusieurs terrains de la commune sont prospectés pour rechercher le lieu le plus approprié, aux Prés de la Fontaine, à la Paguette dessus, sur la Feuillée, sur le Puy et sur Saint-Martin. Sur chacune des terres repérées, on creuse des fosses pour identifier le type de terrains et voir comment s'écoulent les eaux. Les premiers terrains sont *très argileux (diot)... les cadavres... seraient comme cimentés dans l'argile et la putréfaction ne saurait être assurée.* Finalement seul le terrain de « La Saint-Martin » présente les conditions requises pour faire un bon cimetière : exposition au nord, composition du terrain qui permette *une décomposition lente, régulière et sans dangers.* Seul bémol, le bas de la parcelle où la proportion d'argile y augmente dans de notables proportions.

La pièce de terrain a une contenance de 119 ares 12 centiares. César Duval estime que 50 ou 60 ans au minimum seraient nécessaires pour assurer la rotation des sépultures. Il était environ dix fois plus grand que l'ancien cimetière.

Ainsi le cimetière actuel de Saint-Julien-en-Genevois<sup>1</sup> a été créé il ya 140 ans !

*Claude Mégevand*



*Cernex 10 mars. Une somptuosité florale !*

## Sépultures de personnalités de Saint-Julien-en-Genevois



Tombe de la famille de **Fernand David** (1869-1935), né à Annemasse, avocat, député, sénateur, conseiller général, président du conseil général de la Haute-Savoie, neuf fois ministre de la III<sup>e</sup> République, commissaire général de l'exposition internationale des arts décoratifs. Il fut successivement affilié à l'Alliance démocratique, puis aux Radicaux indépendants. Il est décédé à Paris en 1935 à l'âge de 65 ans<sup>2</sup>.

En 1925 le Cultivateur Savoyard écrit : Le conseil municipal, conformément à une louable tradition et en raison des services rendus à la commune, par F. David décide de lui offrir gratuitement la concession perpétuelle qu'il a demandée, dans l'emplacement réservé aux hommes politiques.



<sup>1</sup> Saint-Julien est devenu Saint-Julien-en-Genevois par décret du 26 août 1896.

<sup>2</sup> Pour plus de renseignements, voir livret n° 1 de la collection des Jedis du Patrimoine.



Tombe de la famille de **César Duval** (1841-1910), né à Saint-Julien, pharmacien, historien, maire, député gauche républicaine pour quatre mandats, sénateur, conseiller général, président du conseil général de la Haute-Savoie, décédé à Saint Julien<sup>1</sup>.



Tombe de la famille de **Charles Guilhermet**, maire pendant 27 ans, de 1911 à 1938. La plus longue des mandatures de la commune ! Henriette son épouse, Marie Rose, sa fille, qui le secondera dans sa carrière politique et sera élue comme conseillère municipale de Saint-Julien aux élections de 1945 où les femmes votent pour la première fois. Jeanne Derippe née Guilhermet, sa deuxième fille, Émile

Derippe son gendre, reposent à ses côtés. Né en 1869 à Serrières en Ardèche, il fut professeur d'agriculture, président de nombreuses associations, ami de Fernand David avec les mêmes convictions politiques, franc-maçon de la loge de Genève. C. Guilhermet fut souvent son actif collaborateur. Il est élu maire au décès d'Albert Corbaz en 1911. Il met en place les comices agricoles et organise des cours pour les agriculteurs visant à améliorer et moderniser leurs exploitations. Au cours de ses 27 ans de mandature, il œuvrera à la modernisation et au développement de sa ville. Ce n'est qu'en 1936 qu'il se présente comme député contre Louis Martel. La situation économique, le climat social font qu'il sera battu. Le journal local, le Cultivateur Savoyard, qui fait campagne pour Martel, l'éreinte, ses adversaires seront odieux dans leurs critiques.



Tombe de Joseph Théobald Dupont, né à Saint-Julien en 1811, avoué, sous-préfet de Saint-Julien, député de 1877 à 1883, inscrit au groupe de la Gauche républicaine, décédé à Nice en 1883.



curé de Saint-Julien 1947-1965. -

### La tombe du clergé de Saint-Julien :

-R<sup>d</sup> André Jacquier 1862-1950 ; curé de Saint-Julien 1913-1947.

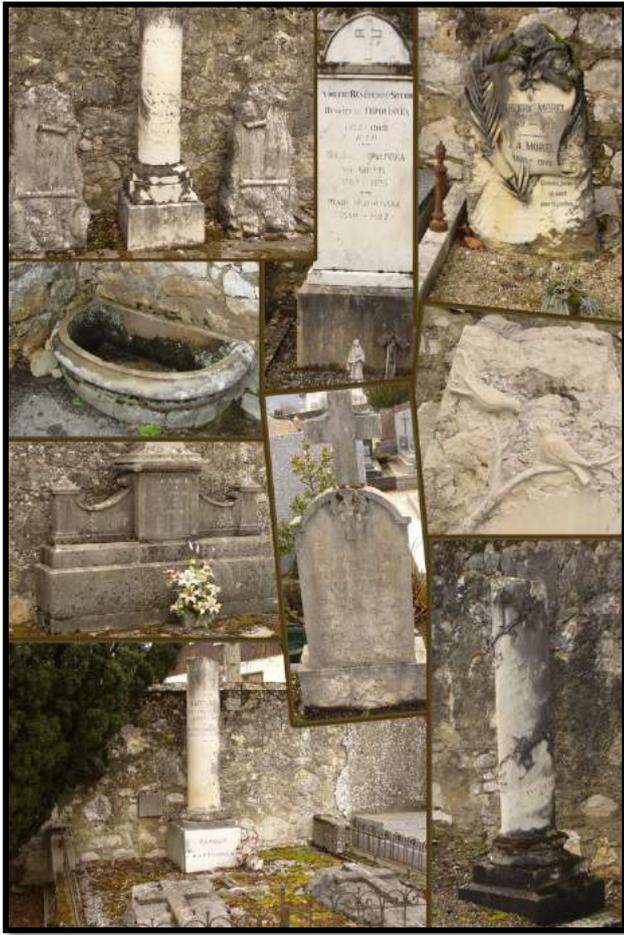
-R<sup>d</sup> Alfred Veyrat-Parisien 1900-1970 ; aumônier hôpital 1935-1975.

-R<sup>d</sup> Marcel Gauthier 1903-1965 ;

Belles images de ce coin de cimetière qui voit reposer cote à cote des francs-maçons, des députés aux fortes convictions républicaines et trois prêtres proches du parti conservateur qui écrivait : « Il existe en France deux partis, le parti de Dieu et le parti de Satan ».

*Michel Durand – Association Mémoire et Patrimoine de Saint-Julien*

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements, voir livret n° 1 de la collection des Jéudis du Patrimoine.



*Vieilles tombes de Saint-Julien. Michel Durand –*



Présilly. Le cimetière autour de l'église de style sarde. Un accent méridional !



Présilly



Bossey. Détails du carré des anciens combattants à flanc de Salève.



## Une tombe dans un jardin – Neydens



### Inscription sur la pierre tombale :

**Antoine Roch. Né le 13 septembre 1736. Décédé le 8 juillet 1815.**

**Homme juste et bon père.**

Cette pierre tombale située sur le site de la première église Saint-Laurent de Neydens (proche de l'actuelle), désormais jardin privé, est un témoin émouvant de l'attachement d'un protestant au village de ses ancêtres et à ses propres racines. Catholiques de Genève, les Roch s'étaient réfugiés à Neydens en 1537. Rattrapés par la Réforme, ils se convertirent, achetèrent le presbytère devenu vacant, datant du XIII<sup>e</sup> siècle comme l'église, elle-même transformée en temple protestant. Né dans sa maison ancestrale, Antoine Roch fut néanmoins contraint par les clauses du Traité de Turin (1754) de retourner à Genève, où il fut reçu « habitant sans finance » en 1755, puis « bourgeois » en 1778. Cependant, très attaché à ses origines familiales, il ne quitta jamais vraiment son village natal qu'il allait représenter à diverses reprises à Chambéry pour défendre les droits de la communauté. Ainsi, en 1756, pour échapper aux corvées exigées alors par l'intendant général de Savoie pour l'entretien de la route de Genève à Frangy ; en 1772, pour s'affranchir des droits féodaux décidés par Charles-Emmanuel III ; en 1784, pour la liquidation du rachat de ces droits ; en 1792, au titre d'élu pour représenter sa commune à l'Assemblée des Allobroges, créée par les armées de Montesquiou qui avaient envahi la Savoie. En janvier 1797, mécontent de ses grangers savoyards, il revint s'installer définitivement à Neydens, dont il deviendra maire, nommé par le préfet, de 1800 à 1808. Selon ses dernières volontés, et comme il en était l'usage pour les protestants depuis la fermeture du cimetière de Moisin, il fut enterré dans sa propriété où sa mémoire demeure, protégée et respectée.

*Marie-Claire Bussat-Enevoldsen*

## Le petit cimetière du Grand Collonges



*Collonges*



*Cernex*



*Chênex*



*Cernex*



*Jonzier*



La pelle et la pioche, à peine lisibles  
*Archamps*

En 1710, à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, les Bouthillier de Beaumont, originaires de l'Albenc en Dauphiné, vinrent s'installer à Genève. Tout bourgeois de cette ville se devait de posséder une maison à la campagne. C'est ainsi que cette famille acheta la propriété Le Grand Collonges, à Collonges-sous-Salève, qui restera en terre genevoise jusqu'en 1754. Après avoir été les banquiers genevois les plus importants de Paris, ils s'orientèrent vers les sciences, les arts et la religion (une de Beaumont fonda avec le frère Roger la communauté œcuménique de Taizé).

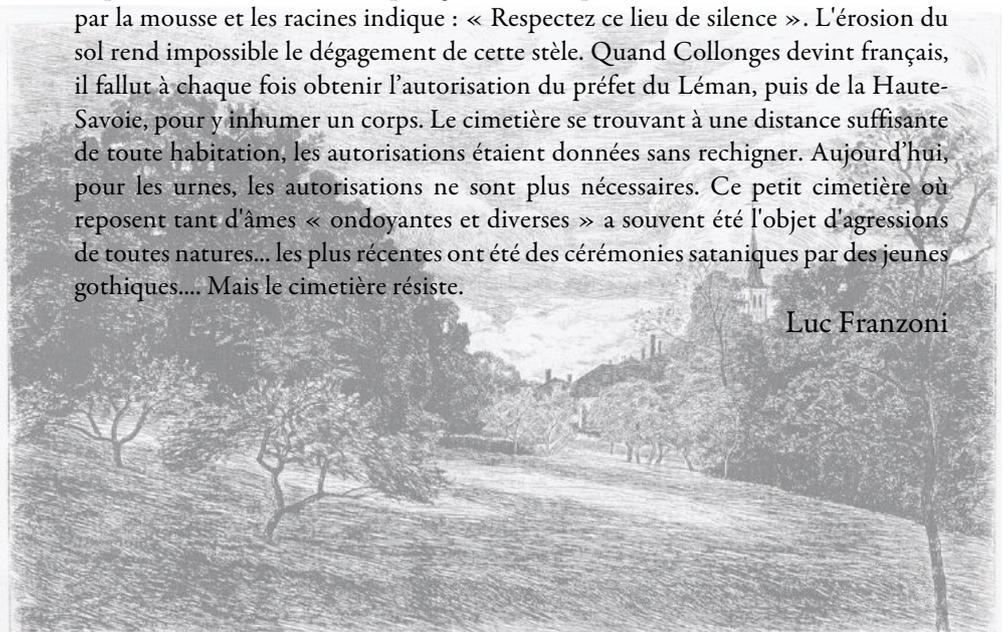
Gabriel Bouthillier de Beaumont (1811-1887) avait été très tôt orienté vers les beautés artistiques italiennes. En 1860, une de ses filles, Adèle – très charmante et intelligente – mourut en pleine jeunesse. Avec son épouse Cécile Appia, sœur de Louis Appia, l'un des cinq fondateurs du Comité international de la Croix-Rouge, ils voulurent la garder auprès d'eux, dans leur propriété.

En descendants de persécutés, ils avaient depuis longtemps réfléchi au devenir de leurs futures dépouilles et avaient réservé à cette fin un espace dans leur propriété. En effet, être inhumé à Genève, trop lointaine et trop froide, ne leur plaisait guère. Ils avaient donc fait édifier quelques années auparavant un petit cimetière en faux marbres provenant d'Italie, par des artisans maçons et artisans que Gabriel de Beaumont avait installés dans des petites maisons autour des siennes et qui contribuèrent à embellir la propriété, notamment de petits monuments, ponts, maisons aujourd'hui tous disparus sauf les faux marbres de la Grande et Petite Maison.

La jeune Adèle fut donc la première à être inhumée dans ce lieu, érigé à la croisée de deux nants à l'orée des bois, en frontière de champs agricoles, bordés d'arbres deux fois centenaires, ramenés d'Italie. Un petit monument permettait de s'asseoir paisiblement et de se recueillir. Les flancs en pierres laissaient apparaître des cavités harmonieuses pour y placer outils d'entretien et arrosoirs divers. Plus bas, sur un des flancs de la colline une grande plaque était posée. L'attention du promeneur était ainsi attirée sur le respect de ce lieu de silence et de paix. Comme tout cimetière protestant, la simplicité fut choisie comme maîtresse des lieux qui marquaient, eux, la luxuriance de la vie et l'espérance de renaissance.

Un premier monument – dessiné par un peintre ami – représentant un livre en marbre sur lequel figuraient les noms du couple (Gabriel de Beaumont et Cécile Appia) et un peu plus loin une feuille déchirée de ce livre, jonchant le sol, représentant la tombe de leur fille Adèle morte à 18 ans est installé en proue du cimetière. Une grande croix reposant sur une pierre à meuler ferme le cimetière de l'autre côté du livre. Ça et là ont été posées d'autres pierres rappelant les autres membres enterrés. Toutes les dépouilles ou cendres ne font pas l'objet d'annonce ou de pierres. C'est la nature et le plus grand silence possible. Plus bas, une stèle envahie par la mousse et les racines indique : « Respectez ce lieu de silence ». L'érosion du sol rend impossible le dégagement de cette stèle. Quand Collonges devint français, il fallut à chaque fois obtenir l'autorisation du préfet du Léman, puis de la Haute-Savoie, pour y inhumér un corps. Le cimetière se trouvant à une distance suffisante de toute habitation, les autorisations étaient données sans rechigner. Aujourd'hui, pour les urnes, les autorisations ne sont plus nécessaires. Ce petit cimetière où reposent tant d'âmes « ondoyantes et diverses » a souvent été l'objet d'agressions de toutes natures... les plus récentes ont été des cérémonies sataniques par des jeunes gothiques.... Mais le cimetière résiste.

Luc Franzoni



*Gravure Le clocher d'Archamps par Pauline de Beaumont*

LE CLOCHER D'ARCHAMP (Haute Savoie)



Plaque tombale de Pauline de Beaumont

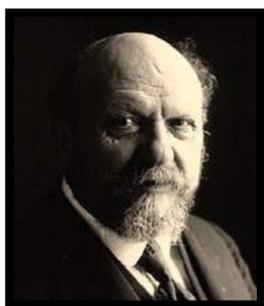
## Selon que vous serez puissant ou misérable... Valleiry

### Émile Chautemps<sup>1</sup>, une emblématique figure politique de la III<sup>e</sup> République



*Le tombeau solennel de la famille Émile Chautemps, dominé par le buste de l'homme politique.*

Émile Chautemps (1850-1918), né à Valleiry, était le fils de Jean-Marie, métayer du comte de Viry, qui s'éleva aux fonctions de syndic sous le régime sarde, puis de maire sous le régime français. Il fut à la souche d'une dynastie d'hommes politiques qui s'imposèrent dans l'arène française sous la Troisième République. Son fils cadet Alphonse (1860-1944) fut député et sénateur. Quant à Émile...



Émile Chautemps, docteur en médecine, républicain, franc-maçon, devint député de la Seine en 1889, conseiller général de Chamonix, député de Haute-Savoie, pour le secteur de Bonneville en 1897. Désigné sénateur de la Haute-Savoie en 1905, sa carrière prend de l'ampleur puisqu'il est nommé ministre des Colonies en 1895, de la Marine en 1914. Il vota en faveur de la loi de séparation de l'Église et de l'État en 1905. Et il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il eut cinq fils par lesquels il paya un lourd tribut à la Première Guerre :

- Son fils cadet Maurice (1882-1914) fut tué dès les premiers combats ;
- Pierre (1894-1945) fut grièvement blessé dans le Nord ;
- Félix (1877-1915), qui menait dans le civil une carrière politique, tomba alors qu'il entraînait ses chasseurs à l'assaut d'une position allemande ;

<sup>1</sup> Un groupe de Saléviens fait des recherches sur cette famille, en vue d'une publication. Si vous possédez des documents ou informations que vous jugez utiles, vous pouvez les contacter par l'intermédiaire de La Salévienne.

- Henry, adjoint aux affaires indigènes, fut assassiné en 1904 au Sénégal ;
- Seul Camille (1885-1963) fut à même de réaliser brillamment le destin politique de cette famille en investissant les plus prestigieuses fonctions : maire, député, sénateur, cumulant les responsabilités ministérielles sous la Troisième République pour aboutir au poste suprême de président du Conseil.

### Laravoire, le dernier molardier du Vuache ... Tout un monde !

À quelques pas du tombeau de la famille Émile Chautemps se dresse une simple croix de bois qui désigne la tombe du dernier molardier du Vuache, Roger Laravoire (1934-1987). En fait deux plaques y figurent : celle de Roger Laravoire et celle d'Evangelista Vezzani (1907-1973), dit Vangile. C'est récemment que la commune de Valleiry – qu'on lui sache gré de ne pas être diligente à jeter à la fosse commune les os de ces pauvres hères – a mis en communauté les restes de ces deux miséreux. Vangile fut longtemps croquemort. Quelle lugubre appellation pour le métier de fossoyeur ! Enfants, nous étions persuadés qu'il mangeait sa soupe dans un crâne humain et nous prenions nos jambes à notre cou pour passer devant sa maison.

Quant à Laravoire, au visage truffé d'énormes verrues, pas très porté à la besogne, il fut le dernier molardier que l'on connut au Vuache, décédé en 1987. L'Histoire avançant en bouleversant le monde rural, le statut de molardier<sup>2</sup>, ouvrier agricole itinérant, se réduisit à la condition de SDF. C'est dans les années mille neuf cent cinquante que se situe la réelle fin des molardiens. Quelques-uns passaient encore dans les villages, suivant une pérégrination d'eux seuls connue, qui les ramenait de saison en saison, aux diverses maisons qui auraient pu encore les embaucher. À cette époque, Marcellin Guerraz de Jurens les laissait s'installer chez lui et vivre, comme lui, au gré de leur humeur. Singulier personnage que Marcellin ! Personnage taciturne, il vivait en totale liberté, sans contrainte, impénitent, peu scrupuleux quant au sens de la propriété.



<sup>2</sup> Le terme molardier vient de la place du Mollard à Genève où les ouvriers agricoles du pays allaient chercher de l'embauche. Le vocable s'est maintenu pendant des siècles pour désigner ces ouvriers agricoles. Il a fini par prendre une connotation péjorative.

Totalement indifférent aux récriminations de ses voisins, il accordait à ses animaux, comme à lui, le droit à une indépendance absolue. Ses chiens qui se reproduisaient selon leur instinct, devinrent une meute qui pillait les poulaillers et les clapiers et s'attaqua même à des veaux. Ses chèvres,



*Laravoire devant la fenêtre de la cuisine de Marcellin à Jurens*

manque de liberté, tandis que mes chèvres, elles... » C'est donc chez Marcellin que Laravoire posa sa musette.

Il y resta plusieurs années, mais une obscure histoire fit qu'il fut interdit de séjour sur la commune de Dingy-en-Vuache. Il descendit donc sur Valleiry où le boulanger, Marcel Blanc, le laissa se faire son abri sous un balcon. Des âmes altruistes lui portaient un bol de soupe... Selon ses propres normes, il passa là des jours paisibles jusqu'à sa mort.

La maison de Marcellin à Jurens attirait cette cohorte de vagabonds : Le Breton mourut assassiné là par un congénère – l'alcool était la plupart du temps le seul et véritable viatique de ces gens-là. Je me souviens être restée pétrifiée de stupeur à la vue d'un d'entre eux, qui s'appelait... Jésus-Christ et qui, de

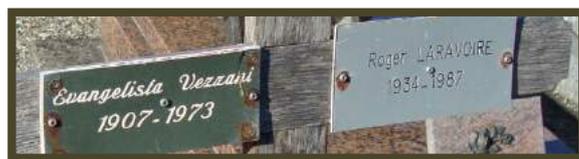
joueuses, caracolaient à loisir dans le village. À une voisine qui se plaignait, parce qu'elles avaient brouté toutes ses roses, qu'il faudrait quand même les tenir enfermées, l'homme répondait placidement :

« C'est plutôt à vous d'enfermer vos fleurs, elles ne souffriront point du



Marcellin Guerraz, paysan libertaire à sa façon.

plus, était aveugle. Le regard blanc, le visage buriné par l'âge, il allait encore, conduit par un autre compère vers je ne sais quel



havre où s'éteindrait tout à fait sa vieillesse cheminante. Je me souviens d'un autre dont les éclats de voix joyeux s'accrochaient au vent : parce qu'il était natif de la Semine, où la bise souffle noir, on l'avait surnommé Fend-la-Bise. Embauché chez Deluermoz à Vulbens, quand il allait au bois l'hiver, il lui fallait en ravitaillement dans sa hotte un morceau de pain et quinze botteillons de bidoyon ! Les frères Grandchamp de Faramaz se souviennent encore d'un Chamet de Viry qui portait une grande barbe ; de René Fol de Vulbens, d'une intelligence pénétrante ; de Guy Canonnier, surnommé ainsi parce qu'un de ses ancêtres avait exercé cette fonction dans les armées de Napoléon, et qui pratiquait une certaine philosophie. Jeune, il avait travaillé chez un maçon, ne buvait que de l'eau et épargnait tout l'argent de son labeur... Lorsque quelqu'un lui déroba son pécule, il sombra et se fit molarcier.



Marcel Blanc, le boulanger.

Naître au mauvais endroit, ou un mauvais coup du sort, ou bien être peu enclin à suer sang et eau au travail, ainsi se déterminait leur destin ! Chacun porte sa croix. Mais qui peut dire laquelle est la plus lourde ?

Post-scriptum : on m'a dit à l'oreille que certains articles funéraires qui ornent la tombe sont le fait d'une certaine paroissienne qui, excédée par le nombre de plaques et crucifix qui s'amoncelaient inesthétiquement sur la très modeste tombe de ses parents, en avait fait profiter en partie des tombes déshéritées.

*Dominique Miffon*

## Un mystérieux amant. Saint-Julien

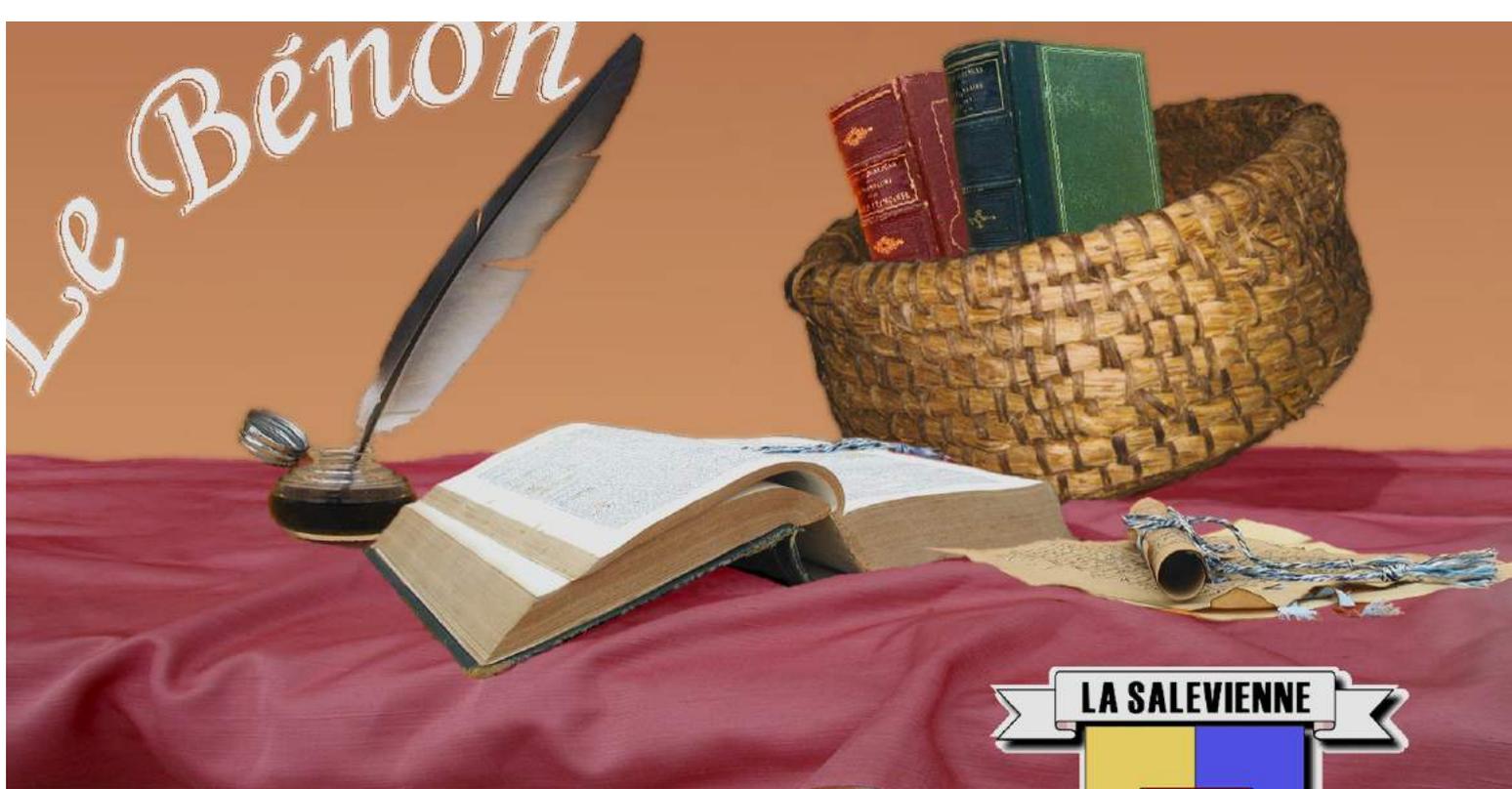


Voici la tombe de Berthe-Louise Christine, morte en 1920 à l'âge de 17 ans. Dans cette tombe sont également inhumées deux personnes, vraisemblablement ses parents, décédés respectivement en 1935 pour la mère et 1940 pour le père. C'est sur le tard que cette enfant leur est née. Leur chagrin, à sa mort prématurée, est palpable encore aujourd'hui. La tombe est singulière : en forme de menhir, des morceaux de cristaux et d'ardoise sont enchâssés – ingénument pourrait-on dire – dans un mortier. Sont-ce ses parents qui ont fait le travail de leurs propres mains ? Qui a modelé ce portrait si prégnant ?

Le jour de la Saint-Valentin, quelqu'un est venu, en 2016 encore, déposer une rose rouge sur la tombe. Si longtemps après, Berthe inspire encore de l'amour ?

DM





N° 92 – AVRIL 2016



## PROCHAINES CONFÉRENCES

**Samedi 21 mai 2016 à 20 h 30**

Salle communale à Maisonneuve  
31 route de Valleiry, 74160 Vers  
Coordonnées : 46,091796 – 6,021120

**LE TRAITÉ DE TURIN (16 MARS 1816)  
ET LES COMMUNES RÉUNIES**

Le 16 mars 1816 était signé le traité de Turin qui prononçait le rattachement des communes réunies à Genève et à la Confédération helvétique. Toute la région fut remodelée dans un laps de temps d'un peu plus de deux ans. Si Genève et ses territoires ruraux devinrent suisses le 19 mai 1815, le sort de la région n'était pas réglé pour autant.

La chaotique construction régionale nous oblige à jeter un regard sur la période 1813-1816 qui paraît être une occasion (de plus) ratée de réunir Genève à son arrière-pays.

*Par Claude Barbier.*

**Samedi 21 mai 2016 à Paris,**

**LOUIS CHEVROLET (1878-1941), MÉCANICIEN,  
CRÉATEUR INSPIRÉ D'AUTOMOBILES,  
PILOTE DE COURSE HELVETICO-AMÉRICAIN**

*Par Jean-Pierre Lombard.*

**Vendredi 27 mai 2016, 20 h 30**

Salle communale de Neydens 74160  
Coordonnées : 46,120071 - 6,103668

**NEYDENS : HISTOIRE D'UN VILLAGE ET D'UNE  
FRONTIÈRE**

*Partenariat entre La Salévienne, le Groupe Patrimoine de Neydens et la Fondation des archives de la famille Pictet de Genève.*

*.../*

/... Emblématique de celle du Pays genevois, mais particulière à bien des égards, l'histoire de Neydens demeure inscrite dans son patrimoine – le bâti ou celui enfoui dans le sol – ainsi que dans la mémoire des hommes et de leurs archives.

De Jules César à aujourd'hui, la conférencière nous invite à découvrir ou redécouvrir des siècles de migrations, de conflits territoriaux, politiques et religieux, dont certains très sensibles. Comment la paroisse avec sa première église du XIII<sup>e</sup> siècle est-elle passée de son statut « d'enclave épiscopale » à celui « d'enclave réformée » lorsque son église deviendra temple en 1536 ? Comment la population a-t-elle vécu son retour au catholicisme en terre de Savoie, avec le Traité de Turin de 1754 ?

Suivis de tant d'autres aléas et rebondissements liés à la problématique de la frontière - 1792, 1815, 1860 - jusqu'à la consécration de sa nouvelle église en 1892, de la réorganisation de son chef-lieu sur fond tragique d'une Grande Guerre meurtrière.

La conférencière nous réserve des rencontres inattendues, ainsi celle avec le diplomate genevois, Charles Pictet de Rochemont, acteur majeur pour notre région au Congrès de Vienne, et qui, visionnaire, entrevoyait un « Grand Genève », avec le village de ses lointains ancêtres : Neydens. N'avait-il pas deux siècles d'avance ?

*Par Marie-Claire Bussat- Enevoldsen*

## ACTUALITÉS SALÉVIENNES

### Les joyeux drilles de La Salévienne



Patrimoine et us et coutumes, pour quel enterrement de vie de garçon les joyeux lurons s'en vont-ils ? N'en doutez-pas, ils accomplissent leur vocation de férus du patrimoine et de notre histoire...

### La Salévienne et les Bornes

C'est une nouvelle et belle Histoire qui s'enclenche grâce à deux dynamiques membres du bureau de La Salévienne, Nadine Cusin et Nathalie Debize. Elles ont entrepris depuis l'an dernier de recueillir les mémoires des habitants de Vovray-en-Bornes, Menthonnex-en-Bornes, Villy-le-Bouveret et Le Sappey. L'initiative a été baptisée Les Dons de mémoire des Bornes, a obtenu un franc succès et est en voie de se pérenniser sous des formes encore plus élaborées. Comme l'expriment Nadine et Nathalie en s'adressant aux habitants : « Nous perdons chaque jour une somme de connaissances sur l'histoire de notre territoire. Cette perte est irréversible. Une mémoire s'éteint, les souvenirs avec... Un ancien lavoir est détruit, il ne sera jamais reconstruit. Une fuite dans le toit, et adieu les photos de famille. Notre passé ne pourra plus être transmis aux générations futures.

Les dons de mémoire existent pour exprimer et partager vos souvenirs, pour graver l'histoire de votre famille, de votre village, de votre région ».

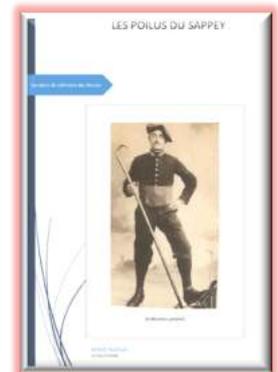
Les deux créatrices de ces rendez-vous ont recueilli, dès le début et grâce aux participants – âgés de 40 à 90 ans – qui se sont fidélisés avec ferveur, une multiplicité de témoignages. Elles ont enregistré, scanné les documents, archivé. Mais plus encore, en utilisant ces matériaux, elles font un renvoi très apprécié par leurs membres, sous la forme d'intéressantes brochures. L'une évoque les fêtes religieuses qui punctuaient l'année ; l'autre saint Consorce, une sainte d'origine provençale patronne de l'église du Sappey ; une autre encore propose une belle collection de photos de poilus du Sappey à fin d'identification...

À moyen terme, Nadine, Nathalie et leurs « comités » espèrent être en mesure de restituer l'histoire de la commune et de ces habitants par le biais d'expositions temporaires, des brochures simples, un article dans le journal communal et pourquoi pas, une étude du village (monographie) telle que Dominique Bouverat l'a écrite pour Andilly ».

### Un investissement qui interpelle les édiles

L'intérêt, le mérite et le succès de cette activité a provoqué l'attention.

Récemment, Claude Mégevand, président de La Salévienne, par l'entremise de Nadine et Nathalie, a rencontré en présence d'autres intervenants, M. Olivier Chamot, maire adjoint de Menthonnex. Avec pour objectif d'évoquer la création et le développement d'une structure d'histoire dans les Bornes, dans un premier temps sur les communes de Vovray, Le Sappey, Villy-le-Bouveret et Menthonnex-en-Borne, avec une volonté d'étendre la zone sur Arbusigny, Pers-Jussy... par la suite.



De ce fait, vous aurez remarqué que l'assemblée générale de La Salévienne s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril à Menthonnex aux fins de faire connaître aux Bornins le fonctionnement et les objectifs de notre association.

Le projet est en voie de concrétisation : une section (ou antenne) de La Salévienne serait créée dans les Bornes, Nathalie Debize en serait la responsable et animatrice.

Courant mai, avec l'appui des maires des communes concernées, sera convoquée une réunion d'information et de constitution de la section. Bien entendu cette section poursuivra les Dons de mémoire, mais s'intéressera aussi à l'histoire de ces communes, à la généalogie, au patois, à la toponymie, etc. En bref, tout ce qui motive La Salévienne dans ses activités majeures pour que notre pays s'inscrive authentiquement dans son histoire.

### Les Dons de mémoire des Bornes

Animés par Nadine Cusin et Nathalie Debize  
Programme Printemps 2016  
Séances à 14 h 30

### LA VIE DES BORNES PENDANT LES GUERRES

- le 21 mai 2016, à Vovray-en-Bornes
- le 4 juin 2016, à Menthonnex-en-Bornes

### Programme des Jeudis du Patrimoine

Saint-Julien – À 16 h, espace Jules Ferry

28 avril 2016

**DOUANES ET CONTREBANDE !**

**LAISSEZ-PASSER, PASSEPORTS ET LAISSER FAIRE...**

26 mai 2016

**LE TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE A-T-IL ÉTÉ CRÉÉ PAR DES SAINT-JULIENNOIS ?**

23 JUN 2016

**L'HISTOIRE DE NOS CHEMINS ET DES PLANS D'URBANISME**



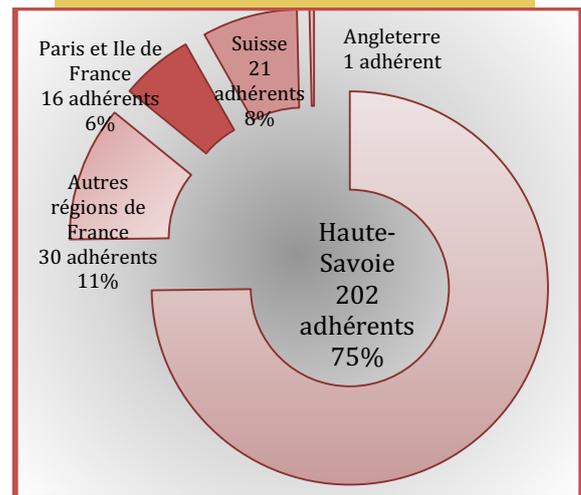
### Nouveaux adhérents. Bienvenue chez nous !

Gilbert Balleydier à Saint-Julien  
Henri Barbero à Pompone  
Madeleine Bonnet à Viry  
Huguette Bortoluzzi à Musièges  
Leslie Deletraz à Marnaz  
Marilyne Démolis au Sappey  
Jean-François Fontaine à Satigny  
Emmanuel Foex à Vandœuvres  
Claire Luchetta Rentchnik à Confignon  
Raymond Terazzi à Cluses

### Répartition géographique des adhérents

Fin 2015, La Salévienne compte 270 adhérents.

Le graphique ci-dessous exprime les différentes origines géographiques des membres de l'association. Si la Haute-Savoie reste naturellement notre lieu d'implantation majeur, on voit que nous rayonnons en France, et que nous traversons même la Manche !



### Carnet de deuil

C'est avec émotion que nous avons appris les décès de :  
† M. DANIEL MUSARD DE BOËGE,  
adhérent de longue date de La Salévienne.

† M<sup>ME</sup> CHARLOTTE HENRIETTE NIERLÉ,  
sœur de Gilbert Ceffa, fervent soutien de La Salévienne.

† M. JEAN BARBIER DE VIRY  
père de Claude, vice-président de La Salévienne,  
notre compagnon.

Nous présentons aux familles touchées par le deuil, le témoignage de notre compassion et de nos profondes condoléances.

## À LIRE, VOIR ET ENTENDRE

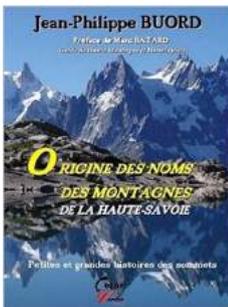
### Publications de Savoie et d'ailleurs

Nous vous présentons ici un ouvrage, (réalisé par un Breton !) qui a passionné les deux férus du Salève que sont Michel Brand et Gérard Lepère.

#### ORIGINE DES NOMS DES MONTAGNES DE HAUTE-SAVOIE

Par Jean-Philippe Buord. Éditions Color Verba. 2015. 412 p.

D'où viennent les noms des montagnes ? Tel est le thème principal de ce livre qui se présente comme un dictionnaire illustré d'histoires (petites et grandes), d'anecdotes, de légendes et de faits divers qui ont émaillé la vie de plus de 1 000 noms de sommets, de montagnes et de cols. On vous a probablement déjà raconté des histoires de montagnes... Ici, ce sont les montagnes qui vous racontent leur histoire... Illustré de photos, de gravures, d'histoires, de légendes.



Le Salève est particulièrement présent. Il faut préciser que l'auteur a beaucoup fréquenté le site de La Salévienne (un des quatre sites les plus cités) et que Gérard Lepère s'est empressé de lui fournir tous renseignements ou documentations.

Avec l'esprit analytique précis qu'on lui connaît, Gérard Lepère, en prenant connaissance de l'ouvrage, en a tiré les conclusions suivantes :

« Sachant que le livre contient environ 1 330 références (c'est-à-dire noms de montagne) décrites sur 396 pages utiles, la taille moyenne d'une référence est donc de 0,297 page.

On note que la référence "Salève" s'étale sur 7,5 pages, soit 25 fois la taille moyenne !

Si toutes les montagnes avaient un site dédié comme le Salève, le livre ferait près de 9 990 pages et pèserait près de 6 kg (au lieu de 790 g). »

Il s'agit donc d'un ouvrage incontournable pour tout Savoyard qui se respecte !

### Les Éditions du Mont au Salon du livre de Genève

Les Éditions du Mont seront présentes au Salon du livre qui se tiendra à Genève du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 2016 (stand n° G771). Différents auteurs viendront dédicacer leurs dernières publications :

-Patrick Leroy : *Le Dabu* ;

-Laurence Arnaud-Pillonel : *Promenade en Tramway, Je t'écris du Front et Monstropédie* ;

-et Jacqueline Actis : *Nuit Blanche chez les Marmottes, Le petit chamois qui avait le vertige, Riffifi chez les Marmottes et Adémar en a marre.*

### Cycle de conférences à Annecy

Ce cycle est organisé par les Archives départementales à l'occasion de la commémoration du 4<sup>e</sup> centenaire de la publication du *Traité de l'Amour de Dieu* par François de Sales. Le thème en est :

#### LIVRE, LECTURE ET SOCIÉTÉ EN SAVOIE DU NORD AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

- mardi 10 mai 2016

*La lecture dans les monastères de femmes en Savoie du Nord sous l'Ancien Régime*

Par Marie-Élisabeth Henneau, maîtresse de conférences, université de Liège.

- mercredi 25 mai 2016

*François de Sales écrivain ; l'œuvre littéraire de François de Sales*

Par Christian Belin, professeur de littérature française, université de Montpellier.

Ces conférences ont lieu à 19 h 30 dans l'auditorium des archives départementales - 37bis avenue de la Plaine à Annecy.

Entrée libre.

Réservation individuelle obligatoire au 04-50-33-20-80

### Une histoire qui finit bien !

Il avait vécu en accomplissant vaillamment sa tâche de corbillard sur les hauteurs du mont Sion. La Salévienne, pour conjurer le sort funeste qui lui était dévolu, l'avait remis à l'abri, chez Jean-Louis Sartre (merci à lui). Juste retour des choses, l'association en fait don aujourd'hui, avec d'anciennes luges, à la maison du Père Noël à Andilly. Une seconde vie après une longue dormance...



## Les énigmatiques croix-épées dites russes



Sur chaque monument aux morts des communes de l'ancien canton de Reigner, ainsi qu'à Arthaz sont implantées des croix singulières, en forme d'épées. Elles interpellent notre curiosité. Leur forme rappelle une épée fichée en terre avec un rameau d'olivier et frappée de la croix de guerre.

Ces croix étaient initialement dressées sur des tombes de soldats russes, morts pour avoir soutenu la France en guerre.

La plaque sur la croix, qui à l'origine portait le nom du disparu, donne l'explication : « Cette croix épée est l'une des soixante-dix croix érigées à la mémoire de soldats russes et français d'origine russe des environs de Toulon qui appartenaient à des régiments constitués russes et sont tombés en 1916 et 1917 sur la terre de France pour la cause alliée ou décédèrent des suites de leurs blessures à l'hôpital de la Seyne-sur-Mer. La réfection du carré militaire franco-russe de cette ville qui procéda au remplacement des croix en 1999 les a dispersées ; mais onze ont retrouvé aujourd'hui, grâce à

l'accueil unanime des communes, valeur de souvenir dans le canton de Reigner et à Arthaz voisine ».

Ce fut une initiative du comité cantonal de Reigner du Souvenir Français que de réhabiliter onze croix originelles et de les remettre à l'honneur, au front de nos monuments aux morts, érigés à la mémoire de tous ceux qui ont vécu et combattu pour la liberté et les intérêts de la France.

En signe d'universalité...

Yves Domange s'est intéressé à cet aspect de la déférence due à chaque soldat. Il a recherché l'identité de ces hommes, jusqu'à pouvoir nous donner leurs origines, les motifs de leur mort. Il s'est interrogé sur leur présence dans notre pays, a étudié les forces russes destinées à nous soutenir... dans un article remarquable, exhaustif que chacun peut consulter sur le site de La Salévienne, à l'adresse :

<http://www.lasalevienne.org/memoires/Les%20croix%20pees%20russes%20Yves%20Domange.pdf>



## Des colonnes dans les Bornes pour des vies brisées.



Rd Falconnet, (1782-1865), curé de Menthonnex pendant 52 ans, « modèle des vertus sacerdotales ».

l'écart. Âgés d'une centaine d'années à peine, ces lieux de repos éternel n'ont plus en leur sein de sépultures anciennes et remarquables. Néanmoins, quelques trésors artistiques sont repérables.

Lors d'une visite dans le cimetière de Menthonnex-en-Bornes, des caveaux particuliers ont attiré mon attention par leur forme peu banale : des colonnes brisées.

La personne m'accompagnant pensait que ces concessions étaient uniquement celles de soldats décédés lors de la guerre de 1914-1918. L'État français aurait réglé les frais d'obsèques

aux familles concernées.

Mais l'explication donnée ne me semblait pas convaincante car j'avais repéré des tombes de formes similaires qui n'étaient pas celles de soldats. Didier Dutailly, expert de la guerre de 14-18 à La Salévienne, m'a confirmé ce que je subodorais : cette hypothèse n'était pas à retenir.

La colonne brisée en tant que monument funéraire a été autrefois fortement condamnée par l'Église catholique :

*« L'usage de marquer la sépulture des petits enfants par l'érection d'une colonne brisée sur leur tombe est-il un usage chrétien ? Nous ne le pensons pas et nous en donnons le motif. Le fût brisé d'une colonne sur une tombe d'enfant ne représente pas seulement la brièveté de son existence, mais il est l'emblème très réaliste d'une vie inachevée,*



Rd Victor Cartier, vicaire et curé de 1844 à 1886. Sur sa es gravé un calice, stèle symbole de la fonction ecclésiastique.

d'une vie brutalement tranchée et détruite par un injuste et cruel destin. C'est bien ce que signifie ce symbole aux yeux de



Yvonne Trottet à la Muraz  
(1904-1926)

ceux qui l'étudient de près Or, quiconque y réfléchit, comprend aussitôt que cette conception de la vie et de la mort est une conception absolument païenne !

Combien différente est la conception chrétienne ! Pour nous, en effet, toute vie humaine, si courte qu'elle soit, est complète et achevée par le fait qu'elle a duré le temps fixé par Celui qui en

est le maître absolu ; et, en conséquence, Dieu ne commet ni une injustice ni une cruauté quand il rappelle à Lui, même dès son premier âge, le cher petit être auquel il a donné l'existence.

D'autant que, loin de le rejeter dans le néant, il lui communique la vie éternelle qui est la continuation et le couronnement de la vie d'ici-bas.

La colonne brisée ne peut donc pas être adoptée comme l'emblème de nos sentiments et de nos croyances vis-à-vis de ces petits enfants qui, nous le savons, continuent de vivre près de Dieu.

La colonne brisée ne doit pas être adoptée comme monument funéraire, disons-nous, à moins, toutefois, qu'on ne la "christianise" en plaçant la croix à son sommet, comme nous avons été heureux de constater que l'ont fait plusieurs familles, dans notre cimetière. La colonne brisée, surmontée de la croix,

devient, en effet, la traduction de ce texte de nos saints Livres (Sagesse, IV, 13) : "Consummatus in brevi, explevit tempora multa." Ce qui peut s'interpréter ainsi : "Bien qu'il ait vécu peu de temps sur la terre, cet enfant a cependant fourni une longue carrière", puisqu'il est arrivé à la perfection de l'âge qui lui a été assigné, puisqu'il vit toujours près de Dieu. »<sup>1</sup>

Ces édifices, présents sur tout le



Hyppolite Sublet.  
Menthonnex

territoire français, sont devenus rares car souvent détruits.

« Ce type de monument est propre à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et il était courant d'en rencontrer dans les cimetières à l'époque »<sup>2</sup>.

« La colonne avec la base et le chapiteau qui généralement l'accompagne symbolise l'arbre de vie, la base marquant l'enracinement, le fût le tronc et le chapiteau le feuillage. »<sup>3</sup>

La colonne cassée est le symbole de cette vie partie trop tôt.

Elle est aussi parfois liée à la franc-maçonnerie, lorsqu'elle est accompagnée de symboles liés à cette confrérie. « Les maîtres maçons savent que la colonne brisée marque la tombe de quelqu'un qui était un responsable de la maçonnerie. Lieu d'inhumation d'un Maître maçon : une vierge pleure au-dessus d'une colonne brisée... La colonne brisée est celle d'un des principaux protecteurs de la maçonnerie. Sa mémoire est enregistrée dans le cœur de chaque maçon. »<sup>4</sup>



Delphin Carrier (1897-  
1923). Le Sappey

#### Et dans les Bornes ?

L'inventaire est en cours, huit cimetières ont été visités : Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret, Menthonnex-en-Bornes, Groisy, Évires, Arbusigny, Le Sappey et La Muraz. Les cimetières de Villy, Groisy n'ont aucune tombe de ce type. Celui d'Évires comporte, quant à lui, une stèle en forme de tronc d'arbre.

Dix tombes en forme de colonnes brisées sont répertoriées pour onze personnes décédées dans la force de l'âge.

- 1 à La Muraz
- 4 au Sappey
- 3 à Menthonnex (dont une double tombe)
- 1 à Vovray.
- 1 à Arbusigny

Aucun monument répertorié n'est affilié à la franc-maçonnerie.

Les colonnes sont datées d'entre 1900 et 1936, preuve de la durée éphémère de cet art funéraire lié au néo-classicisme.<sup>5</sup>

Sur les dix tombes répertoriées, deux concernent des jeunes femmes (à Vovray et à La Muraz), les huit autres, de jeunes hommes (trois à Menthonnex, quatre au Sappey et une à Arbusigny). Les défunts avaient tous moins de quarante ans, la plus jeune venait d'avoir 18 ans et le plus âgé avait 36 ans.

<sup>1</sup> Bulletin Paroissial Saint-Pierre-du-Chemin 1919/01 cité sur le site <http://shenandoahdavis.canalblog.com>

<sup>2</sup> D'après le site : <http://kerk-hof.overblog.com>.

<sup>3</sup> D'après le site : <http://www.guichetdusavoir.org>

<sup>4</sup> D'après le site : <http://www.ccm.asso.fr>

<sup>5</sup> Art architectural du XIX<sup>e</sup> e utilisant des éléments gréco-romains, comme les colonnes. Il succède à l'art baroque.

La tombe d'Yvonne Trottet, à la Muraz (1904-1926) est en marbre blanc. Il n'y a pas de trace visible de lettre en métal et le



Joseph Desbiolles.  
(1904-1936).  
Arbusigny

style est très sobre, aussi bien au niveau de l'épithaphe que de la décoration. À ses côtés reposent deux membres de sa famille, leurs tombes sont en forme de troncs d'arbres. Celle d'Angèle Mégevand (1896-1914) est en pierre noire (de la molasse ou du granit ?) ornée à son sommet d'une couronne funéraire. Il y a un logement pour une photographie, mais celle-ci a disparu.

Les tombes des garçons sont toutes en marbre blanc, avec une décoration plus luxurieuse que celle des jeunes filles : roses et lys sculptés ornent les colonnes, représentation de la vie continuant dans l'au-delà. Parfois, des lettres en métal (plomb ou fer)

décorent les colonnes et les photographies des défunts sont encore présentes.

Delphin Carrier au Sappey (1897-1923), Émilien Démolis (1900-1925), Hyppolite Sublet (dates illisibles), à Menthonnex, et Joseph Auguste Desbiolles (1904-1936) ne sont pas tombés au combat. Les épithaphe, parfois laconiques, prouvent la douleur de leurs proches.

Les quatre autres monuments funéraires concernent des soldats. Ils portent tous la mention « *mort pour la France* ». Peut-être sont-ce des cénotaphes<sup>1</sup> ?

Ceux de Menthonnex ont été conçus par Joseph Bardoux<sup>2</sup> de la Roche-sur-Foron ; le nom du fabricant de ceux du Sappey est illisible et pour le moment inconnu. Celle d'Arbusigny ne comporte aucune mention concernant le marbrier qui l'a conçue.

Les éléments suivants, concernant les soldats, m'ont été aimablement communiqués par Didier Dutailly.

#### MENTHONNEX-EN-BORNES :

**DURET** Adolphe Lucien (1882-1<sup>er</sup> Mars 1915)

Né le 08.08.1882 à Menthonnex-en-Bornes de Duret Pierre et Anastasie, travaillait à Genève à la déclaration de guerre, marié à Péron (Ain) le 02.06.1910 à Regard Anna Joséphine, Matricule 588 Ancey, incorporé au 97<sup>e</sup> RI (Chambéry) le 15.11.1903, caporal le 18.09.1904, sergent le 20.09.1905, congé le 18.09.1906, réserve le 01.10.1906, dispensé de périodes étant à l'étranger, rappelé et incorporé à la 18<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> bataillon du 230<sup>e</sup> RI, à Ancey, le 04.08.1914. Tué à l'ennemi lors d'une reconnaissance aux abords de Parroy (est de Nancy), au sud-sud-ouest du village. Le 01.03.1915.

**SUBLET** Louis François<sup>3</sup> (1895-1915)

Né le 09.12.1895 à Menthonnex-en-Bornes de Sublet Jean François et Mouthon Thérèse, cultivateur, célibataire.

Matricule 1410 Ancey, incorporé au 97<sup>e</sup> RI (Chambéry) le 16.12.1914, passé au 158<sup>e</sup> RI le 31.05.1915, passé au 149<sup>e</sup> RI le 09.06.1915. Tué à l'ennemi, d'abord disparu, à Aix-Noulette (ouest de Lens, au pied du plateau de Notre-Dame-de-Lorette), le 26.09.1915.

#### LE SAPPEY :

**CHAMOT** Eugène Marius (1898-1919).

Né le 03.09.1898 au Sappey de Chamot Louis et Cécile, cultivateur, célibataire.

Matricule 1013 Ancey, incorporé au 140<sup>e</sup> RI [Grenoble] le 02.05.1917, passé au 159<sup>e</sup> RI le 10.05.1918, blessé le 31.07.1918 à Sainte-Euphrasie [Marne], mort, des suites de maladie contractée en service, à l'hôpital mixte d'Ancey, le 01.07.1919.

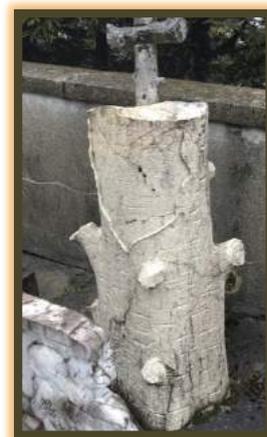
**DEMOLIS** Arthur Isaïe ((1897-1922)

Né le 31.12.1897 au Sappey de Demolis Xavier et Sallaz Jeanne Françoise, cultivateur, célibataire.

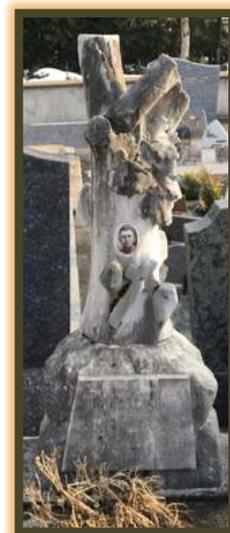
Matricule 918 Ancey, incorporé au 97<sup>e</sup> RI [Chambéry] le 28.08.1916, passé au 171<sup>e</sup> RI le 18.09.1917, évacué blessé le 30.03.1918, rentré au corps le 25.05.1918, classé services auxiliaires par Commission de réforme de Chambéry le 28.02.1919, réformé définitif et proposé pour une pension de 100 % par Commission de réforme d'Ancey le 03.03.1921.

**JACQUEMOUD** Frédéric (1898-1918). Né le 17.07.1898 au Sappey

de Jacquemoud Joseph et Fournier Adélaïde, cultivateur, célibataire. Matricule 1035 Ancey, incorporé au 1<sup>er</sup> groupe du 114<sup>e</sup> RAL [artillerie lourde, Valence] le 01.05.1918, passé au 107<sup>e</sup> RAL, le 10.01.1918, passé au 142<sup>e</sup> RAL le 01.03.1918, passé au 2<sup>e</sup> RAC [artillerie de campagne, Grenoble] le 29.08.1918, renvoyé dans ses foyers le 08.06.1920, réformé définitivement avec proposition de pension à 80 % le 19.08.1920 par la Commission de réforme d'Ancey (tuberculose), mort des suites de cette maladie contractée en service, au Sappey, le 06.02.1921.



Eugène Trottet (1859-1928)  
La Muraz



Jacques Dick (1932-1952).  
Stèle en forme de tronc  
garni de feuilles de chênes.

<sup>1</sup> Monument élevé à la mémoire d'une personne, ne contenant pas de corps.

<sup>2</sup> Vu sur la tombe d'Adolphe DURET et confirmé par Didier DUTAILLY.

<sup>3</sup> Il est enterré avec son frère François (1895-1915).

Ainsi ces monuments du siècle passé, d'une mode obsolète, sont bel et bien le fruit de la volonté de particuliers. En faisant le choix de construire des tombeaux différents les uns des autres, les familles voulaient se démarquer pour manifester au monde leur douleur de perdre un être cher, mort à l'aube de sa vie.

Les tombes répertoriées sont toutes dans un état nécessitant une intervention rapide avant leur complète destruction. Les lettres en métal ont chuté, ou été arrachées. Le marbre noircit sous l'effet des intempéries et se fend. Les épitaphes usées par le temps deviennent illisibles, les photographies des défunts ont disparu. La mousse, envahissante, remplace les fleurs.

En regardant les photographies, on peut constater leur dégradation.

Témoin d'un art funéraire, autrefois répandu, cette symbolique tend à s'évanouir des cimetières au profit de caveaux rectangulaires en granit. Grâce à cet inventaire, l'histoire de ces tombes, même incomplète, sera sauvegardée. Les photographies ne remplacent pas les monuments, mais elles permettront d'en garder le souvenir. Chacun peut pousser les grilles de ces lieux de repos éternels, pour découvrir ce patrimoine oublié et prendre conscience de sa fragilité.

*Nathalie Debize*



Louis Sublet



Frédéric  
Jacquemoud



Arthur Démolis



Eugène  
Chamot



## « Requiescat in pace »

### Mais où est donc le repos éternel d'antan ?

« Requiescat in pace » était la formule usuelle lors de toute inhumation religieuse. Les laïcs utilisaient la formule française, traduction de la formule latine : « Repose en paix ». Mettre quelqu'un en terre se faisait avec recueillement et solennité, et tout un chacun pensait avoir confié à la terre, pour l'éternité, le corps du parent ou de l'ami. Tout évolue, même la paix des cimetières, et le repos éternel avec. Les municipalités ont besoin de place dans leurs cimetières et beaucoup d'entre elles ne s'embarrassent pas trop de préjugés. Il n'est pas rare de retrouver des os humains dans des décharges, ou même dans des comblements d'ornières de chemins forestiers !!! Le cas s'est récemment produit en Lorraine. Le maire de la localité avait nettoyé son cimetière de toutes les « tombes sangsues », les tombes dites en déshérence<sup>1</sup>. Un cimetière, rappelons-le avec force, est, d'une part, le lieu de mémoire par excellence d'une communauté villageoise ou urbaine, d'autre part, la place privilégiée du souvenir pour les vivants. Les cimetières pour les Japonais sont, jolie formule, des jardins de l'âme.

Veigy-Foncenex a été rattaché, au cours du temps, aux provinces du Chablais, du Faucigny et de Carouge, avant de basculer de l'arrondissement de Saint Julien-en-Genève à celui de Thonon-les-Bains entre 1860 et 1867. L'histoire de son cimetière révèle les changements d'attitude et de pensées à l'égard d'un cimetière.

#### Le cimetière ancien autour de l'église

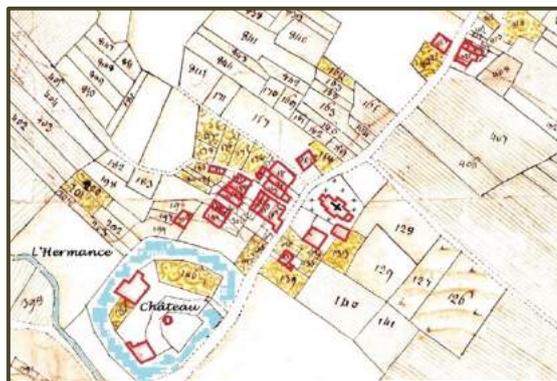
Quoique le premier plan connu de Veigy ne remonte



*L'ancien cimetière vu depuis le nouveau ; la partie non bénie du cimetière se trouve à droite à hauteur du chemin goudronné.*

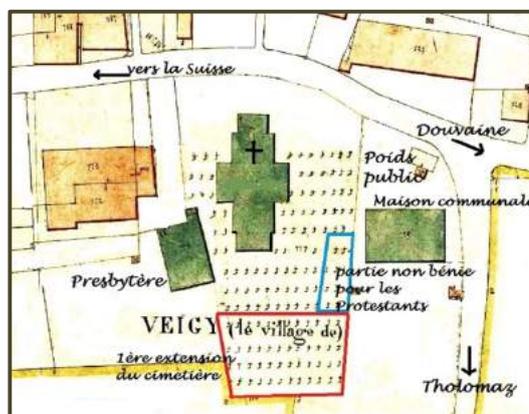
qu'au tout début du XVII<sup>e</sup>, nous savons que l'église se trouve à son emplacement actuel antérieurement au XIII<sup>e</sup> siècle. Sa situation sur un tertre artificiel pourrait la faire remonter à une époque très ancienne. Il semble bien qu'un cimetière ait été créé dès l'origine autour de l'église. La carte sarde, datant de 1728-1730, place bien le cimetière autour de l'église. Dès l'époque mérovingienne, on se dispute pour se faire enterrer au plus près de l'église, si

possible, « sub stillicidio », c'est-à-dire sous la gouttière. Cette pratique est renforcée par l'extension du droit d'asile aux cimetières des églises. C'est donc le cas à Veigy ainsi que le montre cet extrait de la carte du centre du village daté de 1728-1730.



En dépit du rattachement de la Savoie à la France et des lois françaises, certaines très anciennes, exigeant le transfert des cimetières à l'extérieur des villes et villages, Veigy, comme nombre de villages savoyards, conserve son cimetière intramuros et entourant l'église, jusqu'à la guerre de 1914-1918. L'extrait ci-dessous du cadastre français de 1884 le montre bien.

Cet ancien cimetière est, comme le veut l'usage ancestral,



une terre bénie où ne sont enterrés, jusqu'à l'Annexion, que les catholiques. Pour les protestants, les juifs et les athées, une parcelle spéciale non bénie a été aménagée, conformément à la loi en vigueur sous la monarchie sarde.

C'est dans cette partie que fut inhumé François Gentil<sup>2</sup>, meunier protestant de Crevy (hameau ouest de Veigy), en 1861. Il avait été le héros malgré lui du dernier procès tenu devant le Sénat de Savoie pour « attaque contre la religion », à Chambéry en 1852. Sa tombe se trouvait en contrebas du

<sup>1</sup> La procédure fixant la reprise d'une concession est stipulée dans les articles R. 2223-17 et 18 du Code général des collectivités territoriales. Une tombe, de concession trentenaire ou moins, peut être reprise à tout moment si, deux ans après son expiration, la concession n'est pas renouvelée. Pour les concessions perpétuelles, si, au bout de 50 ans, il y a constat d'abandon, celui-ci doit être porté à la connaissance du public (panneaux, affiches, et la tombe ne peut être reprise qu'au bout d'un délai supplémentaire de trois ans.

<sup>2</sup> César Duval a écrit sur cette affaire, en 1908, une brochure, intitulée « Il y a cinquante ans, fanatisme et intolérance religieuse ». Une pièce de théâtre écrite par Jacqueline Canal, a été représentée à Crevy au cours de l'été 2002 ; elle s'intitulait « 1852, le moulin de la farine noire ». Nettement plus sérieusement, on peut consulter le dossier complet aux Archives départementales de Savoie (FSI - 12374).

tertre de l'église au voisinage de la Maison communale. Le cimetière, devenu trop exigü en 1861, est agrandi par l'arrière. Selon une monographie écrite en 1888, l'école « n'est séparée du mur d'enceinte du cimetière que par un étroit couloir de 2 à 3 mètres de largeur », la classe des filles, au premier étage, bénéficiant d'une vue imprenable sur le lieu du repos supposé éternel.

Que reste-t-il d'avant 1860 ? Rien. La tombe de François Gentil et des siens a disparu bien avant le tournant du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. De même, ont curieusement disparu, lors du transfert dans le nouveau cimetière, les tombes des curés de Veigy :

- François Vallier<sup>1</sup>, le seul curé de Veigy ayant été archiprêtre du doyenné de 1726 à 1746 ;
- Claude Joseph Vagnat<sup>2</sup>, curé de Veigy lors de la tourmente révolutionnaire, de 1782 à 1793, puis de nouveau, après son retour d'exil en Suisse, de 1803 à 1805 ;
- Jean Pierre Christin<sup>3</sup>, successeur du précédent de 1805 à 1815 ;
- Jean François Muffat<sup>4</sup>, curé de Veigy de 1815 à 1848, fondateur, et généreux donateur, de l'école gratuite des filles l'année de sa mort.

Curieux que personne n'ait songé à créer une tombe des curés de Veigy, comme cela s'est fait dans de nombreux autres villages ! Un grand pan de la mémoire de la paroisse a ainsi disparu.

### Le cimetière agrandi de 1861 à 1919

Le cimetière de Veigy se maintient autour de l'église, officiellement, jusqu'en 1905, année de création du nouveau cimetière, en réalité jusqu'en 1918-1919. La carte postale, ci-contre, date des années 1905-1910 et prouve bien que l'ancien cimetière subsiste toujours autour de l'église. L'état des tombes, le peu d'entretien du cimetière, laissent supposer que ces tombes sont, soit en déshérence, soit attendent d'être transférées au nouveau cimetière.

Et pourtant, depuis 1894, la préfecture et le sous-préfet de Thonon tentent d'obtenir du maire de Veigy et de son conseil municipal, le transfert du cimetière dans une zone éloignée du centre ! Un article d'un journal lyonnais, en février 1894, relate que l'eau bue par les écoliers de Veigy est contaminée par le cimetière, provoquant ainsi des épidémies nombreuses. Le chef-lieu de Veigy a un sol sablonneux qui recouvre une nappe phréatique morcelée se situant, parfois, à 1,50 m du niveau du sol. Ce n'est pas tout à fait le cas du cimetière ancien placé sur un tertre. Il est vrai, néanmoins, que le puits de l'école a été foré à moins de 10 mètres du cimetière.

L'article fait l'effet d'une bombe au rectorat d'académie de Grenoble et à la préfecture d'Annecy. Les enquêtes, inspections, discussions, ne révèlent strictement rien. Le sous-préfet de Thonon, « pour dégager la responsabilité de l'administration préfectorale en cas d'épidémie », presse le maire de faire accepter par son conseil le rapport de l'inspecteur primaire de Thonon demandant le déplacement du cimetière. Les Veigyens se montrent de redoutables négociateurs et font traîner les choses, en évoquant leur manque de moyens financiers et en utilisant toutes les ruses possibles, dont la nomination d'une commission d'étude. Par le rachat de terrains situés en arrière du cimetière ancien, le Conseil municipal décide, enfin, en 1905, la création d'un nouveau cimetière. Ce dernier se situe, non seulement au contact de la nappe phréatique, mais encore à nettement moins de 35 mètres du village. Il est aujourd'hui en plein cœur de Veigy, et donc en contradiction avec le décret du 23 prairial an XII<sup>5</sup>, et, accessoirement, il est toujours au-dessus de la nappe phréatique.



Le transfert de l'ancien cimetière au nouveau va s'étaler sur près de 15 ans et donner lieu à un premier « nettoyage ».

De cette période, subsistent quelques tombes intéressantes, deux notamment se trouvant sur la partie ouest du cimetière, la plus proche de l'église. La première est celle du général Humbert Jaillet de Saint-Cergues<sup>6</sup>, qui fut commandant du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie sarde, de 1848 à 1851, commandant de la brigade de Savoie, de 1851 à 1859, et dernier commandant de la division militaire de Savoie, de 1859 à 1860. Juste à côté se trouve la tombe du lieutenant-colonel Edgard Chastel<sup>7</sup> qui commandait le bataillon du 40<sup>e</sup> RI, composante du régiment de marche d'infanterie de la 2<sup>e</sup> brigade, lors de l'expédition de Chine contre les Boxers en 1900-1901. Proche de ces deux tombes se trouve également celle de Charles de Saint Bon<sup>8</sup>, ancien juge mage du Chablais et 1<sup>er</sup> maire de Veigy après l'Annexion.

<sup>1</sup> François Vallier (Massongy - † Veigy 1746)

<sup>2</sup> Claude Joseph Vagnat (Samoëns - † Veigy 1805), parent de Mgr Bord

<sup>3</sup> Jean Pierre Christin (Vinzier 1750 - † Veigy 1815)

<sup>4</sup> Jean François Muffat (Morzine 1775 - † Veigy 1848), bienfaiteur de Veigy

<sup>5</sup> L'article 2 du Titre I précise qu'il « y aura, hors de chacune des villes ou bourgs, à la distance de trente-cinq à quarante mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts ». Il décrète également que les anciens terrains doivent demeurer sans usage pendant cinq ans, et passé ce délai, uniquement ensemencés ou plantés, sans possibilité de construire.

<sup>6</sup> Marie Humbert Jaillet de Saint Cergues (Lancy, canton de Genève, 1803 - † Veigy 1880) fut également député de La Motte (1851-1853), puis d'Albertville (1857-1860). Le général, grand officier de la Légion d'honneur et des Saints

Maurice et Lazare, était également titulaire de la médaille d'argent de la Valeur Militaire. C'est lui qui a donné au château de Veigy son aspect actuel. (Dossier SHD Vincennes : 7 Yd 13181).

<sup>7</sup> Edgard Alphonse Joanny Chastel (Bonne 1855 - † Veigy 1911), ancien élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (Promotion « Dernière de Wagram », 1875-1877), un des rares Savoyards de l'expédition contre les Boxers, finit chef de bataillon au 23<sup>e</sup> RI de Bourg, nommé lieutenant-colonel au 55<sup>e</sup> Territorial, chevalier de la Légion d'honneur, médaille de Chine, officier du Dragon d'Annam (Dossier Légion d'honneur 501/54).

<sup>8</sup> Charles Pacoret de Saint Bon (La Motte-Servolex - † Veigy 1863), sénateur honoraire du Souverain Sénat de Savoie, maire de Veigy de 1860 à 1863.



*Tombes du général Jaillet de Saint-Cergues et du lieutenant-colonel Chastel.*

Des neuf tombes de soldats morts à la guerre de 1914-1918 existantes en 1920 ne subsistent, aujourd'hui, que deux tombes, celles des soldats Delucinge<sup>1</sup> et Lanovaz<sup>2</sup>, tous deux morts en 1918. Ces deux dernières tombes sont en mauvais état. Elles sont les derniers témoins de la meurtrière guerre de 1914-1918. Les sept autres tombes ont disparu dans des nettoyages ne tenant pas compte du tout du fait que ces soldats soient morts pour la France.



*Tombes des soldats Delucinge et Lanovaz.*

Pourquoi, ainsi que le recommande la circulaire du ministère de l'Intérieur n° 68429 du 19 septembre 1968, n'a-t-on pas créé un carré ou un ossuaire spécial, rassemblant les restes de ces héros ? La question mérite d'être posée.

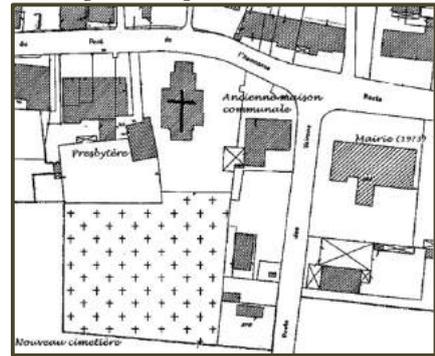
À noter également que les tombes des curés de Veigy, les abbés Marullaz<sup>3</sup> et Jacquemard<sup>4</sup>, n'ont pas survécu au transfert de l'ancien au nouveau cimetière. On peut, devant la disparition de toutes les tombes des curés de Veigy, se demander s'il n'y a pas eu volonté, de la part des autorités, de faire disparaître ces tombes « cléricales ».

<sup>1</sup> Philippe François Delucinge (Veigy 1872 – mort des suites de blessures à Amiens, Somme, 30.05.1918) cultivateur à Genève, sapeur de 2<sup>nd</sup>e classe au 6<sup>e</sup> régiment du Génie

<sup>2</sup> Joseph Alfred Lanovaz (Arenthon 1894 – tué à l'ennemi à Dormans, Marne, 22.07.1918), cultivateur à Veigy, sergent à la 1<sup>ère</sup> compagnie de mitrailleuses du 32<sup>e</sup> RI

## Le nouveau cimetière de 1919 à nos jours

À partir de 1905, les enterrements se font dans le nouveau cimetière bien indiqué sur le plan cadastral de 1936.



La population de Veigy a été multipliée par quatre entre 1962 et 2015, provoquant un éclatement des structures existantes. Le cimetière se révèle ainsi trop petit alors que de nombreuses tombes ne sont plus entretenues. On voit nettement sur cette carte postale, du début des années 1960 que le cimetière est bien occupé, les places libres semblant très peu nombreuses.

Le site du nouveau cimetière, au contact de la nappe phréatique de Veigy<sup>5</sup>, pratiquement au cœur du village, se révèle, avec le temps, un très mauvais choix. La photo ci-dessous met en évidence ce qui se passe avec un bon quart des



tombes actuelles du cimetière : elles basculent d'un côté ou de l'autre et s'enfoncent dans le sol sablonneux. On ne peut pas vraiment parler d'un jardin de l'âme !



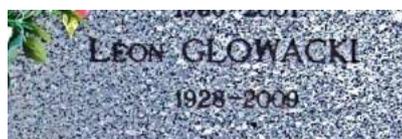
<sup>3</sup> Joseph Marullaz (Morzine 1804 - † Veigy 1863) a rénové l'église sur ses fonds propres.

<sup>4</sup> Jean François Jacquemard (Habère-Lullin 1820 - † Veigy 1885).

<sup>5</sup> En réalité il s'agit de petits étangs souterrains reliés par des canaux variant au gré de l'importance des étangs et des constructions (les fondations). Le développement immobilier anarchique de ces dernières années provoque ainsi des variations continues dans le cheminement de l'eau souterraine.

La chasse aux concessions en déshérence est pratiquée avec constance par les autorités municipales. Le « nettoyage » du cimetière s'accompagne hélas ! d'une raréfaction des arbustes et d'un conformisme de l'architecture des tombes. L'ensemble du cimetière a totalement perdu ce qui donne du caractère à un cimetière : diversité du style des tombes et espaces paysagers.

Côté patrimoine, quelques tombes encore en place rappellent des périodes récentes de la vie de Veigy. C'est ainsi qu'on peut y voir la tombe de l'abbé Chevrier<sup>1</sup>, glorieux ancien combattant décoré de la guerre 1914-1918, hôte au presbytère, et passeur de pourchassés durant la guerre 1940-1945. Très loin de lui, se trouve la tombe de l'abbé Menoud<sup>2</sup>, son successeur et dernier curé de la paroisse saint Georges de Veigy, de 1951 à 1988. On peut voir aussi les trois tombes de valeureux Veigyens tués lors de la Seconde Guerre mondiale : Marius Bouvet en 1944, Marc Deturche tué lors de la libération de Thonon, le 17 août 1944, et Maurice Megevet, sergent au 27<sup>e</sup> BCA, mort pour la France en service commandé, le 2 mars 1945, à Bourg-Saint-Maurice. Dans le domaine du sport, les hasards de la vie provoquent des



situations inattendues. Qui pourrait imaginer qu'un ancien joueur de football

professionnel du F.C. Reims de Kopa, onze fois sélectionné en équipe de France, notamment lors de la coupe du monde de 1954 en Suisse, ancien finaliste de la coupe d'Europe, en 1956, trois fois champion de France avec Reims, est enterré à Veigy ? Il s'agit de Léon Glowacki<sup>3</sup> qui fut attaquant de Douai, Troyes, Reims, Monaco et Saint-Étienne.

### 2016 : une mémoire disparue

La municipalité, avec raison et dans son droit, a appliqué et continue d'appliquer la loi sur les tombes en déshérence. Cependant, personne ne tient compte ni de l'histoire du village ni des personnalités inhumées dans le cimetière. Personne ne réalise qu'en supprimant de très nombreuses tombes, sans même apparemment réunir les ossements dans un ossuaire municipal, surmonté d'une plaque portant les noms des morts regroupés là<sup>4</sup>, on perd une grande partie de la mémoire du village. Certes, la grande majorité des gens enterrés au cimetière communal ne sont que d'illustres inconnus, mais ils ont tous contribué, chacun à son niveau, à l'histoire de Veigy-Foncenex.

Tout simplement parce qu'ils y ont vécu, y ont payé des impôts, ont participé à des associations, été à l'école, y ont travaillé, y ont été heureux, y ont souffert, s'y sont mariés, y ont eu des enfants, bref ont été à un moment donné la vie de Veigy-Foncenex. « Ces obscurs, ces sans-grades » ne devraient pas tomber dans l'oubli. En faisant disparaître

jusqu'à leurs noms du cimetière, ils sont morts une seconde fois, et sans humour aucun, définitivement. Garder les noms ? rien de plus facile : on peut utiliser la face intérieure des murs du cimetière. La surface est grande et laisse du temps avant d'en avoir couvert l'intégralité. Un superbe roman de Jean Raspail s'intitule : « Qui se souvient des hommes... ». Oui, qui se souvient encore de tous ces hommes ?



Janvier 2016.

*Didier Dutailly*

Remerciements à Christine Mégevet pour ses photos, à Christian Poulain pour ses cartes postales.

#### Sources :

Archives départementales de Haute-Savoie :

Registres des délibérations du Conseil municipal : E dépôt Veigy-Foncenex, cartons 5, 6 et 7.

Correspondance (mairie, école, préfecture) : 2 O 2232 Pr Veigy.

Mappe sarde (1728-1730) : 1 C d 199 – A.

Cadastre 1884 : 3 P 3/9053 feuille n° 8.

Cadastre 1936-1975 : 2120 W 1654, feuille n° 8.

Chanoine M. Rebord et abbé A. Gavard, « Dictionnaire du clergé séculier & régulier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours », Imprimerie J. Dureuil, Bourg-en-Bresse, 1920.

Mémoire et Patrimoine de Veigy-Foncenex : Petite et grande histoire de la maison commune (2010), Histoire des écoles de Veigy-Foncenex du 18<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle (2014).



<sup>1</sup> Michel François Chevrier (Samoëns 1874 - † Veigy 1950) « (...) il fit traverser en Suisse de nombreux Juifs et résistants pourchassés par la Gestapo, conduite qui ne l'empêcha pas d'avoir des ennuis avec une certaine résistance de la fin de la guerre. » (Chanoine Rebord, in Dictionnaire du clergé)

<sup>2</sup> François Menoud (Messery 1912 - † Veigy 1988).

<sup>3</sup> Léon Glowacki (Libercourt, Pas-de-Calais, 1928, † Genève 2009), fut également entraîneur à Dijon, Avignon et Annecy.

<sup>4</sup> Il existe bien, dans le carré des concessions à perpétuité, une tombe « ossuaire » : en ciment avec une sorte de plaque d'égout en son milieu, sans aucune indication ou signe funéraire. Il n'est même pas sûr que les restes retrouvés lors du dernier grand nettoyage du cimetière aient été inhumés dans cette tombe.

## Promenons-nous au cimetière de Vulbens



*Vieilles stèles surplombant morosement les lieux de toute leur hauteur.*

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, à Vulbens comme ailleurs, le cimetière entourait l'église car on croyait que cela faciliterait l'entrée au paradis. C'était également une place publique. A la sortie de la messe, les chefs de famille évoquaient des affaires communes telles que la réfection de l'église, les impôts, l'entretien des chemins... Les gens y amenaient brouter leurs chèvres. La distinction entre sacré et profane était floue.

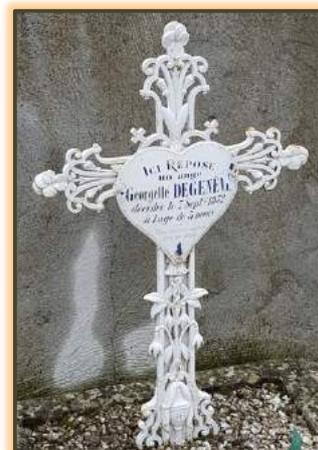
Vers 1850 les habitants n'acceptent plus cette situation. Le mur tombe en ruine et « les animaux les plus vils entrent à volonté pour fouiller les tombes et en arracher les ossements ». Le curé non plus n'apprécie pas : « qu'ils mangent seulement les cheveux des morts ! ». De plus, le cimetière reçoit aussi une partie de Dingy. L'espace étant réduit, en quatre ou cinq ans on en a fait le tour et il faut enlever des corps pas encore consumés. Cela pose un problème de santé publique. Peu à peu le sol s'élève et la circulation doit contourner l'obstacle. Ce n'est pas vraiment l'endroit idéal pour organiser une foire ou une vogue. Bref, le rapport à la mort et à la religion se distancie.

Les conseillers municipaux cherchent un nouvel emplacement. Dans leurs délibérations la dimension religieuse n'est jamais évoquée, signe que les Lumières et la Révolution ont changé les esprits. En 1845 le châtelain Gaston de Chaumont (dont le père avait été maire) offre un terrain à l'écart des maisons. Le curé, réactionnaire, voit d'un mauvais œil cette laïcité et encourage les rumeurs. On dit que les Burlat<sup>1</sup>, des notables de Chevrier, veulent la ruine de l'église afin de déporter chez eux le centre de la paroisse. On assure qu'ils veulent déterrer les corps pour déclencher une épidémie. L'État sarde encourage la municipalité. Or l'État, les

Lumières, la Révolution, la Science : c'est la ville. Plus que jamais, elle tient les rênes.

En 1849 on construit le nouveau cimetière. Les habitants donnent des journées de travail. Les pierres viennent de Vulbens tandis que la chaux est prise à Arcine et Carouge. En 1857 l'ancien emplacement est arasé et les ossements enfouis sous la croix.

Des ifs sont plantés. Le désordre de l'ancien cimetière fait place à un plan quadrillé, forme de modernité. On réserve aux enfants une partie des murs est et ouest. Leurs tombes (1930-1960) portent des croix blanches (symbole de pureté) ; sur l'une d'elles un angelot est posé. De petits cœurs en émail blanc portent l'inscription « un ange au ciel ».



Il y avait plusieurs sortes de concessions : les perpétuelles (105 F le m<sup>2</sup> en 1894), les trentenaires (60 F), les temporaires et celles pour les enfants. Les oppositions de classes sociales sont très visibles. Les caveaux des notables s'élèvent haut



*Allée des colonnes brisées. Soldats morts à la guerre de 14-18.*

(quand ils ont de l'argent) alors que pour les pauvres il n'y a rien ou alors une bordure en ciment et des gravillons. Les protestants et les non croyants y sont enterrés aussi.

Chaque génération a ses goûts. Avant les Trente Glorieuses, on met des grilles, des émaux, du ciment, des

<sup>1</sup> Voir tombeau des Burlat dans l'article Cimetière de Chevrier.

graviers, des bergénias ou des bruyères (plantes résistantes). Plusieurs tombes de soldats de 1914-1918 ont une colonne coupée, symbole de mort brutale. Deux tombes portent une sculpture cimentée en forme de tronc d'arbre élagué. Deux ou trois tombes sont couvertes de lierre, symbole d'éternité. Aujourd'hui les nouvelles tombes se ressemblent toutes avec leur marbre étincelant. On essaie d'individualiser les décorations : tracteurs, colombes, fleurs, homme lisant son journal, homme avec une brouette... Les urnes sont enfermées dans des casiers tous semblables.

Voici quelques tombes, par ordre alphabétique.



*Esther d'Arces, marquise.*

- Esther **d'Arces** († 1903), épousa Gaston de La Grange de Chaumont († 1896), châtelain de Faramaz et poète, mort pauvre à Genève après avoir dilapidé ses biens. Elle fut la première de cette famille à reposer au cimetière alors qu'en 1841 et 1872 les parents de Gaston furent inhumés dans leur chapelle, côté nord de l'église.

- Caveau de la famille Augustin **Benoit**. Camille Benoit fut aumônier des maquisards au plateau de Glières

- Marcel **Benoit** († 1976). Remarquez la

croix en fer, très moderne.

- Marius **Benoit** († 2001) agriculteur à Faramaz. Son père, Célestin, soutenait Action française. Maïu se passionnait pour l'histoire et connaissait beaucoup de traditions orales.

- Famille **Borione**, d'origine italienne. Charles Borioni est cité en 1864 et en 1870 Julie tricote pour les soldats français.

- Emile **Buet** († 1958) travailla au Cercle, un restaurant parisien.

- Léon **Buet** († 1949), fruitier.

- Eugène **Bugnard** († 1942), produisait 3000 litres de cidre par an. C'était, plus que le vin, la boisson quotidienne car les arbres fruitiers étaient nombreux.

- Georges **Chaffoy de Courcelles** († 1985) appartenait à la noblesse belge. Vers 1945, il hérita du château de Faramaz car il avait un cousinage avec les précédents propriétaires. Il écrivit un article sur le château.

- Vincent Charles **Carabelli** († 1942) entrepreneur en maçonnerie à Vulbens, travailla à ces chantiers qui améliorent la vie : bouches à incendie, bassins, réservoirs... Vers 1908 il fit des travaux d'adduction d'eau. Quelle amélioration par rapport aux puits. Avec son char à bœufs il allait chercher des



*Allée des notaires.*

tuyaux en fonte à la gare de Valleiry. Il achetait du sable et des pierres aux carrières du Vuache.

- L'abbé François Henri **Catry** mort en Algérie en 1957.

- La famille **Caul-Futy** habitait en bas du chemin de la Molassière. Ils étaient fermiers de la Marthe au Fils, une 32propriétaire peu arrangeante qui avait une grande maison à La Fontaine. Un livre raconte leur vie.

- Raymond **Charvin** († 1951), menuisier ébéniste, était anticlérical. Le dimanche, quand les femmes allaient à l'église, il faisait exprès de mettre ses machines en route.

- Pendant la guerre Marcel **Comestaz** († 2011) traversait la ligne de démarcation entre Raclaz et Vulbens pour transporter du courrier. En 1941 il fut intercepté par les Allemands et passa un mois en prison à Gex. Plus tard, il acheta la première tronçonneuse. Jusqu'alors on utilisait les scies à main ou la poudre noire. En août 1960 il y eut un gros coup de vent ; pendant plusieurs mois il coupa du bois jusqu'à consommer 600 litres de gas-oil. « D'outils d'intié y ne fo po les laisso modo »: les outils comme cela il ne faut pas les laisser partir, disait son père.

- Joseph **Cons** († 1973), surnommé Barrand, maire de Dingy. Un vieux surnom.

- Fernand **Delécraz** († 1961), travaillait chez le notaire Victor Gay qui s'intéressait à l'histoire. F. Delécraz transmit ces récits à Marius Benoit qui les raconta à E. et J.-M. Grandchamp.

- Abbé Jean **Delorme** († 2005) partit en Suisse pour échapper au STO. Il enseigna au Grand Séminaire d'Annecy puis à l'Institut catholique de Lyon. Il fonda le CADIR (Centre pour l'analyse du discours religieux). Il animait des formations au Centre diocésain La Puya à Annecy. Il expliquait que la science historique et



*R.P. Louis Folliguet*



*R.P. Joseph Rey*

l'attitude du croyant ne s'opposent pas car elles n'ont pas les mêmes buts.

- Léon **Delorme** († 1936) avait fait fortune et acheta plusieurs fermes.

- Cécile **Deluermoz** épouse Madala († 1983). Son père Eugène habitait au château de Faramaz. Officier de santé, conseiller d'arrondissement, il fut un des responsables de la fruitière. Il était aussi rhabilleur (rebouteux). On dit que le don venait d'un capitaine autrichien de 1814. La dernière à le posséder était la sœur de Cécile, morte de la grippe espagnole.

- Joseph **Donato** († 1962), un maçon venu d'Italie.

- Jules **Dumont-D'Ayot** († 1978) travaillait comme charron. Le nombre d'agriculteurs diminuant, il se tourna vers la menuiserie. Il fabriqua les tables de la brasserie La Diligence à Saint-Julien. Il confectionnait également des échelles, des skis. Il bichonnait tout particulièrement ses brouettes à fumier ; il y passait plusieurs tailles de papier de verre puis les vernissait délicatement. Il prenait le train sous Chevrier pour Bellegarde.

- François **Fol** († 1953) et sa femme Adèle étaient coquetiers c'est-à-dire qu'ils ramassaient les œufs et surtout les fruits dans les fermes pour les vendre en gros.

- Marcel **Fol** († 1985), de Faramaz, organisa un service de cars.

- Louis **Folliguet** († 1954), curé de Saint-Gervais, aida les juifs persécutés.

- Famille des **notaires Gay** :



*Les Gay: une dynastie séculaire de notaires et maires.*

Victor Gay († 1909), notaire favorable aux Lumières, a tenu un journal (Échos n° 10). Son frère Bernard († 1902) fut maire de Vulbens de 1862 à 1902. Agronome, il mit en culture 13 ha au bord du Rhône. En 1876 il fonda une fruitière à Vulbens. La mairie-école est aussi son œuvre. François († 1931), fils de Bernard, fut maire. Georges Gay († 1980), fils de François, ingénieur en agriculture, fut maire de Vulbens. En 1942 il acheta l'ancien domaine religieux de Coligny et fit refaire en 1965 la porte de l'ancienne chapelle. Il créa une exploitation avicole au nord de Vulbens.

- Angelo **Giacometti** († 1976), maçon, terrassier, travailla au barrage de Génissiat.

- Pierre **Grandchamp** († 1967) était garde-forestier à Ferney en 1914-1918. On disait « le curé de Carouge, le patié de Ferney, c'étaient deux brav' moino ».

- Auguste **Groz** († 1965) de Raclaz était anticlérical. Il aimait bien blaguer avec Eugène Chatenoud et Octave Tremblet. On les surnommait le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

- Le caveau **Edouard Groz** ne porte pas de croix car c'était une famille républicaine. Edouard, de tendance SFIO, fut maire de Dingy. Sa fille Juliette **Groz** († 1951) cacha des armes pendant la guerre. Elle fut élue mairesse de Dingy en avril 1945 et se présenta en vain aux cantonales 33de septembre (Bénon n°43). Comme elle était communiste, il y eut des drapeaux rouges à son enterrement. En effet, depuis 1887 la loi accorde la liberté de faire des funérailles religieuses ou laïques. Son frère Camille, fruitier à Chênex et Vulbens, acheta une moto-chenille de 1914-1918 transformée en tracteur.

- A côté du caveau Gay, sous un arbre, la famille **Guillot**. On y lit : « Plus de lumière pour tous, Jean Jaurès ».

- En haut du caveau Gay, une pierre tombale a été utilisée deux fois. D'un côté elle porte le nom presque effacé de Pierre **Magnin** († 1871). En 1860 celui-ci construisit un café (futur café Gouverneur) sur un terrain vendu par la marquise. De l'autre côté figure François **Petel** († 1950) qui lui est apparenté.

- François **Marchand**, curé de Vulbens († 1930), a laissé la réputation d'un homme sévère. En 1915 il refusa d'enterrer religieusement Péronne Vuetaz dite Pépé, épouse Martinet. Une partie de la population était indignée.



- Emile **Martinet** dit Mile La Plate, né en 1878, fut bottier à Lyon, puis agent du PLM de 1905 à 1920. En 1920 il est condamné pour "exportation sans autorisation de monnaies nationales" mais certains disent que c'était un prétexte car il était syndicaliste. Il s'installa à Raclaz où il tenait un café au lieu-dit La Plate. On y discutait politique, il avait la réputation d'être fort en gueule. Sa tombe sans croix, porte un piquet avec un losange.

- Robert **Molliet** († 1986), curé à Vulbens, s'intéressait à l'histoire locale. Il était content des peintures murales découvertes dans l'église de Chevrier.

- Albert **Philippe** († 1984), connaissait les histoires de La Flouche, un Chatenoud de Raclaz. Un jour La Flouche amena un char à Carouge ; il prétendait que le foin avait fermé les fenêtres du cinquième étage. En fauchant il avait perdu sa montre à gousset mais la retrouva l'année suivante parce qu'il avait entendu de loin le tic-tac.

- Léon **Prodhon** († 1972), mécanicien en Afrique noire.

- Pierre **Prodhon** († 1988), tuait les cochons. On le voyait sur la route avec sa hotte à outils.

- Laurent **Rattier** († 1935), boucher, tuait les bêtes à côté du moulin du Battoi

- Max **Reyrolle** († 1983) instituteur de 1937 à 1971. Il pratiquait la pédagogie Freinet qui donne de l'initiative aux élèves. Ceux-ci rédigeaient des articles qui étaient notés puis imprimés dans un journal. Il tenait aussi une bibliothèque pour adultes et une pépinière. Il avait un projecteur et un magnétophone. L'hiver il emmenait les enfants skier dans les prés. Il avait projeté de les emmener suivre les limites de Vulbens mais la longueur du trajet le fit changer d'avis. Le jour du certificat il emmenait en voiture les candidats à Saint-Julien.



*Tombe suintant de tristesse. Le rameau sur le tronc est brisé. Le crucifix git au pied de la colonne.*

- Jean **Rosay** († 1913), agriculteur, maire de Dingy de 1947 à 1983, démocrate-chrétien, se passionnait pour l'histoire locale. Il écrivit un livre sur Dingy<sup>1</sup>. Si l'Ecole avait été moins élitiste il aurait pu faire une autre carrière. (Bénon n° 80).

- Les **Rottoli**, agriculteurs. Maxime travailla à Génissiat.

- Raymond **Rousseau** († 1975), professeur, passait ses vacances au chalet de Dingy. Sa femme était du pays. Il écrivit un livre sur la population de Haute-Savoie avant 1861. - Marie **Sarrasin** née Ramet

(† 1960) disait avoir entendu le canon en 1870.

- **Scheurer** : ce Suisse allemand travaillait à la ferme Sappey (l'école actuelle).

Le caveau **Tremblet-Duret** date de 1934. La concession a été payée 1000 F avec les économies de Joséphine ou celles de son fils directeur d'usine. Fanchette Chautemps († 1934) épousa le garde-champêtre Alexis Tremblet. Elle prisait du

tabac. Ils eurent quatre enfants. Joséphine épouse Duret († 1946), fut couturière à domicile. Un gendarme corse demanda sa main mais elle préféra un gars de son village. Elle ouvrit une épicerie en 1896. (Bénon n° 38, 42, 45 et 70). Sa sœur Amélie était bonne chez les Meyer, de riches Genevois qui passaient leurs vacances à Champéry (Valais). Emile travaillait à Genève. Octave fut agriculteur et fruitier à Songy.

- Marguerite **Van Eber** († 1981), gouvernante au château de Faramaz.

- Jean-Marie **Vuetaz** († 1897) tenait à Raclaz un café où la vogue avait lieu. Il abattait et vendait les veaux. Il donnait parfois de la viande aux plus démunis. (Échos saléviens n°2).



*Famille Groz de Raclaz.*

Ces notices décrivent une société diversifiée et en pleine évolution. On quitte la Savoie pour Paris puis on en revient ; des Belges et des Suisses s'installent en France ; des Pieds-Noirs retournent en métropole alors que des Savoyards partent pour l'Amérique ou pour l'Afrique. Les Italiens franchissent les montagnes. Politiquement aussi c'est varié : extrême-droite, centristes, socialistes, communistes... On note quelques protestants. Il y a des agriculteurs, des artisans, des ouvriers.

*Philippe Duret*

Informations données par M. Comestaz, P. Droubay, E. et J.-M. Grandchamp, J. Rosay.

Archives municipales et départementales.

## Cimetière de Chevrier

C'est un charmant cimetière grâce à l'implantation de ses arbres qui donne l'impression que la nécropole se recroqueville dans leur ombre. Implantation géométrique mais rien de rigide. L'entrée ouest est encadrée de deux conifères<sup>2</sup> au feuillage clair et gracieux, las ! Lui faisant miroir, les deux arbres qui encadraient de même l'entrée côté est, viennent d'être abattus. Deux arbres de cette même espèce sont également plantés au milieu des côtés sud et nord. Ils font sentinelle alors que quatre cyprès dressent leur verticale le long de l'allée centrale.

La stèle de Frédéric Chavanel, un poilu resté sur le champ de bataille, est d'une lecture complexe. Le support en fer qui aide à tenir la tombe est surmonté d'une croix de Saint-Maurice. La pierre juste en-dessous est gravée d'une croix des



*Le Haut Chevrier par Paul Collomb.*

Templiers et de ce qui semble être une chaîne soutenue par deux poteaux. Plus bas sur la stèle sont gravés ces mots : « Ici repose Frédéric Chavanel – 1891 – mort en héros pour la

<sup>1</sup> En vente à LaSalévienne.

<sup>2</sup> Probablement des thuyas du Canada.



*Une stèle toute en symboles.*

concitoyen aussi grande âme que lui, l'abbé Marius Jolivet, curé nommé à Collonges.

C'est à Chevrier que repose également l'artiste peintre Paul Collomb (1921-2010) de renommée internationale (Voir toile ci-dessus).

On remarque dans la partie ancienne, comme en d'autres cimetières, que les tombes érigées dans les années 1950 sont plus modestes et ont subi plus que d'autres les outrages du temps. Ceci révélant que l'après-guerre ne fut pas une période faste.

Un immense caveau où croissent les herbes folles, enclos de grilles défensives qui rouillent à loisir interpelle le regard. Un « B » s'illustre en fer forgé sur le portail qui y donne accès : c'est le tombeau des Burlat.

Louis Burlat, né à Entremont, paroisse d'Arcine, est issu



*Le tombeau des Burlat.*

d'une famille argentée qui investit dans les terres. Le 20 mars 1757, il signe un acte de soumission des bureaux de la douane de Chevrier avec le receveur général des gabelles, pour un appointement de 54 livres annuelles et cela « pendant le bon

plaisir de Sa Majesté ». Il aura à faire à Mandrin et autres malandrins contrebandiers.

Il est installé à Chevrier où il se fait construire une superbe demeure bourgeoise – le château dit-on. Louis se marie avec demoiselle Jacqueline Pérot dont le père est bourgeois de Fort-l'Écluse, qui est heureusement pensionnée du Roi de France et qui mourra, malgré les bons soins de son époux, d'un cancer de "la mamelle droite", sans lui donner de descendance.

Il a une formation de juriste qui lui permet d'estimer avec brio en justice. Notable, lettré, avant-gardiste, il fait partie de ce qu'on appelle en France le tiers-état, qui piaffe contre les rigidités sociales de l'Ancien Régime et va déclencher la Révolution française.

Or, la seigneurie du Vuache vient d'être achetée par un anobli de fraîche date, le marquis de La Grange, imbu de son pouvoir et qui provoque la fureur des communautés villageoises par ses exactions, sa morgue, ses manœuvres dilatoires. Sa noblesse récente ne suffit pas à effacer « l'écume du vulgaire »<sup>1</sup>.

Il vient d'ailleurs d'être viré de sa seigneurie de Samoëns où les comuniers se sont révoltés contre lui et ont néantisé les fourches patibulaires, « affront le plus sanglant que l'on puisse faire à un seigneur ».

Les intérêts des paysans et du bourgeois Louis Burlat convergent et les communautés vont le désigner, comme leur procureur dans leur demande en justice auprès du roi, afin que Sa Majesté leur permette le rachat des droits féodaux. Cela se passe en 1760, bien avant l'édit général de 1771 qui permettra à chaque communauté de s'en libérer.

En fait, ce procès qui va se complexifier, malgré les acquis de la Révolution, durera jusqu'en 1860. Un siècle !

Louis Burlat est mort en l'an III. En 1766, les comuniers l'avaient autorisé à se faire sépulturer dans l'église, devant la chapelle de sainte Victoire. La Révolution étant là, il ne fut sans doute pas autorisé à profiter de cette prérogative. Un de ses neveux, Gaspard, devint maire de Chevrier pendant la Révolution.

Il se dit que le dernier représentant de la famille, vers 1900, faisait des études de médecine à Paris lorsque la mort de son père ou oncle le rappela brutalement à Chevrier où il se vit tout à coup à la tête d'une grande fortune. Il la dissipa rapidement en faisant bombance, perçant les tonneaux à coup de pistolet pour de franches lippées... À la suite d'un pari, on le vit même un jour tout nu sur son cheval à la sortie de la messe de Vulbens<sup>2</sup> !

Ce qui fait mentir l'adage « Bon sang ne saurait mentir ! ».

*D.M.*



<sup>1</sup> Jean NICOLAS. La Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 443.

<sup>2</sup> Philippe Duret. Échos Saléviens n° 2. Page 72.

## Le cimetière israélite de Veyrier

### Localisation et juridictions de tutelle : Étrembières (France) et Veyrier (Suisse)

Le cimetière israélite de Veyrier est un cimetière privé juif créé en 1920 qui tire faussement son nom de la commune suisse située à proximité de son implantation et à partir de laquelle on accède à l'entrée principale. Dans les faits, le cimetière dépend pour l'essentiel de la commune française d'Étrembières, en Haute-Savoie. Sa situation géographique atypique (il est traversé par une frontière) a eu une importance certaine au cours de la Seconde Guerre mondiale, ainsi qu'en 1948 au moment de la création de l'État d'Israël. De nombreux Juifs utiliseront en effet à plusieurs reprises ce « lieu de passage privilégié », soit pour fuir les rafles dans la France occupée, soit (après la guerre) pour se rendre clandestinement jusqu'en Palestine.

### Les origines du cimetière

La communauté israélite de Genève, propriétaire depuis 1788 du cimetière juif de Carouge situé sur la commune du même nom, dans le Canton de Genève, se voit dans l'obligation à partir de 1916 de rechercher de nouveaux terrains, car son cimetière arrive à saturation. Étant dans l'impossibilité d'agrandir celui de Carouge (la loi cantonale de 1876 interdisant toute nouvelle création de cimetières confessionnels, ou extension de ceux déjà existants), une solution alternative s'offre en France voisine dont les lois permettent la création de cimetières dits « particuliers » (appelés aussi privés).

### La création du cimetière

C'est le 16 juillet 1920 qu'une convention, signée entre les représentants de la communauté israélite de Genève et les autorités de la ville d'Étrembières, donne naissance à ce cimetière d'une superficie initiale de 13 133 m<sup>2</sup>. Trois parcelles se trouvent côté français (destinées aux sépultures) et une autre côté suisse (destinée aux aménagements de l'entrée principale). Ce n'est toutefois que le 8 octobre 1920 que les douanes suisses donnent leur feu vert pour que l'entrée principale du cimetière s'effectue par le territoire



*Vue partielle depuis l'entrée. Cliché Louison*

helvétique afin d'en faciliter l'accès depuis Genève. Le mur d'enceinte, qui longe une partie de la frontière puis rentre ensuite en territoire suisse, devra disposer d'une ouverture de 2 mètres de large, là où la frontière le coupe, afin de permettre le libre passage des douaniers.

### La construction de l'oratoire israélite

En 1930 la Communauté israélite de Genève fait l'acquisition, sur territoire suisse, d'une nouvelle parcelle d'une superficie de 2 350 m<sup>2</sup> pour y construire un oratoire et des salles funéraires. C'est l'architecte genevois Julien Flegenhaimer, à qui l'on doit la nouvelle gare Cornavin et le



*L'oratoire panoramique.*

Palais des Nations à Genève, qui est mandaté pour cette construction. Inauguré le 6 septembre 1931, l'édifice est un ouvrage aux lignes épurées où seuls quelques éléments en saillie, comme la corniche et la frise crénelée, viennent rompre les volumes symétriques de l'ensemble. Le corps central de l'édifice abrite une vaste salle de prières qui est dotée de trois grandes portes en chêne et un parvis qui est soutenu par deux colonnes dont les chapiteaux sont décorés de feuilles d'acanthé. Deux ailes annexes flanquent aussi de part et d'autre le corps central. Elles abritent les salles funéraires, un appartement pour le gardien et la chaufferie qui est en sous-sol. C'est à partir de ce moment-là que le cimetière prend l'appellation de cimetière israélite de Veyrier.

### Sous la Seconde Guerre mondiale

Situé en zone libre française au début du conflit, le cimetière ne fait curieusement l'objet d'aucune surveillance particulière malgré la présence d'une frontière à l'intérieur de son périmètre. Les enterrements peuvent d'ailleurs s'y poursuivre. La situation ne change guère en novembre 1942 lorsque la région est envahie et occupée par les troupes italiennes qui se montrent en effet plutôt bienveillantes à l'égard des lieux au point que « comme le notent les policiers français », elles favorisent le passage (des clandestins), y participant eux-mêmes assez souvent.

Au cours de cette période, plusieurs Juifs fuyant la persécution nazie passent la frontière à travers le cimetière. Accueillis et cachés dans un premier temps dans l'oratoire funéraire, ils sont ensuite conduits en toute discrétion vers Genève. En septembre 1943 les troupes allemandes remplacent les italiennes. Le cimetière est alors rigoureusement fermé et des barbelés sont même placés à l'intérieur de son périmètre, le long de la frontière.

La communauté israélite n'a alors d'autre choix que de réutiliser son vieux cimetière situé sur la commune de Carouge pour assurer les enterrements.

Après la libération de la Haute-Savoie, en août 1944, nombreux sont les Juifs réfugiés à Genève qui veulent rejoindre la France. Mais cette dernière est désorganisée, aussi les autorités françaises freinent-elles le retour immédiat des réfugiés. Les autorités suisses, guère complaisantes également, refusent aussi de libérer ces mêmes réfugiés tant qu'ils n'auront pas rempli certaines formalités. Certains tentent alors de passer la frontière clandestinement, et le cimetière se trouve à nouveau en situation idéale pour cela. Le nombre de passages illégaux devient tel que le cimetière est bientôt placé en zone militaire par les autorités genevoises. Quelques

personnes, comme Gustave Michon (le gardien du cimetière), ou Aimé Stitelmann, seront du reste condamnées par la justice genevoise pour avoir facilité ces passages. Elles ne seront réhabilitées qu'à partir de l'année 2004, comme 130 autres personnes qui avaient aussi été condamnées en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale pour des motifs similaires.

### Destination « La Palestine »

Après la Seconde Guerre mondiale, les terribles effets de la Shoah provoquent la sympathie du monde entier pour la cause des Juifs européens. L'idée d'une renaissance de l'État d'Israël fait son chemin, aussi des dizaines de milliers de Juifs, rescapés des camps de concentration, souhaitent se rendre sur la terre de leurs ancêtres. La Grande-Bretagne, qui administre encore la Palestine, se refuse cependant à accepter un flux migratoire important. Elle limite donc sérieusement la délivrance de visas. Pour les Juifs réfugiés en Suisse durant le conflit, la situation est même plus compliquée, car rares sont les candidats possédant tous les papiers nécessaires pour pouvoir transiter par la France. Nombreux sont alors ceux qui tentent de se rendre clandestinement en Palestine.

Comme par le passé, le cimetière israélite de Veyrier se retrouve encore une fois dans une situation géographique de choix. Cette fois-ci, c'est grâce à la complicité des cheminots français que les passages vont pouvoir s'opérer. Après avoir franchi le mur d'enceinte (en règle générale de nuit), les candidats sont récupérés par les cheminots et conduits au château de Bois-Salève, qui appartient à la SNCF et se trouve à proximité. Après une courte nuit de sommeil, ils sont embarqués dans un wagon non inscrit sur les registres officiels de la SNCF, mais qui est cependant accroché à un train régulier.

Grâce à toute une chaîne de complicités, environ 300 à 400 réfugiés juifs vont pouvoir bénéficier de ce dispositif

pour rejoindre clandestinement les ports du sud de la France, et ensuite la Palestine.

### Le cimetière aujourd'hui

Le cimetière, qui accueille déjà près de 2 500 sépultures à la fin des années 1980, fait l'objet d'un agrandissement au cours de cette période. Une nouvelle parcelle, toujours côté français, et située dans le prolongement du cimetière existant, permet à celui-ci d'augmenter sa capacité d'environ 1 500 tombes. Cet

agrandissement permet ainsi au cimetière d'assurer des enterrements au moins jusqu'aux années 2050. Dans le futur, les extensions se feront sans aucun doute côté genevois, sur les parties restées vierges du cimetière. La loi cantonale de



Vitrail de l'oratoire israélite. Cliché Jean Plançon.

1876 (qui interdisait toute implantation de cimetières confessionnels) a en effet été modifiée en 2005.

En 1980, l'oratoire israélite a fait l'objet d'une première grande restauration, avec la pose d'un immense vitrail sur la partie arrière de l'édifice. Conçu par l'artiste suisse Régine Heim, ce vitrail d'environ 41 m<sup>2</sup>, est une représentation – dans un style contemporain – des textes fondamentaux de la Bible hébraïque. Monté sur une structure métallique quadrillée, le vitrail est composé de 45 dalles de verre saillantes insérées dans le mortier. L'ensemble forme ainsi une formidable mosaïque aux reliefs prononcés dans laquelle la lumière s'exprime à travers la variation des couleurs obtenues : en allant des plus vives aux plus nuancées.

En 1999, l'Oratoire voit ses façades recouvertes de pierre de Jérusalem, ce qui adoucit ses lignes symétriques sans pour autant modifier substantiellement le style assez épuré imprégné à l'origine par l'architecte Julien Flegenheimer. L'aile droite de l'édifice, qui abrite le centre funéraire, est également agrandie à cette occasion. À noter parmi les personnalités enterrées dans ce cimetière, les banquiers Edmond Safra, Edouard Stern et Edgard de Picciotto ; le roi du cigare Zino Davidoff; l'écrivain Albert Cohen ; le journaliste Stefan Lux, et le secrétaire du 1<sup>er</sup> Congrès juif mondial Gerhart Riegner.

Le cimetière est ouvert au public du dimanche au jeudi de 8 h 00 à 18 h 00, le vendredi et veilles de fête israélite de 8 h 00 à 14 h 00. Visites guidées sur demande (renseignements : [cultur@comisra.ch](mailto:cultur@comisra.ch))

Pour en savoir plus, consultez le site : [www.patrimoinejuifgenevois.ch](http://www.patrimoinejuifgenevois.ch)

Jean Plançon

## Chaumont vieux bourg du Genevois, à l'ombre de son château

Cette paroisse est mentionnée dans les textes dès 1039, le bourg reçut en 1310 ses lettres de franchises de la part des comtes de Genève. Cette bourgade, au cœur du Vuache, était renommée grâce à ses marchés, son hôpital et ses écoles dès le Moyen Âge. Le cimetière modeste qui érige ses stèles sur les pentes du mont mérite le détour.

Les hyacinthes y poussent à même le gravier.



Stèle de la très ancienne famille De Thiollaz qui a donné au Genevois de nombreux chevaliers. Quant à Mg r Claude-François (1752-1832), il a incarné la Résistance face à l'invasion française. Puis il a déployé une énergie forcenée pour rétablir le diocèse d'Annecy. Devenu évêque, opiniâtre dans ses convictions, Savoyard dans l'âme, il a œuvré à la Restauration sarde.

Simplicité,  
recueillement...



Vieilles tombes de chevaliers et de nobles.



Tombe de deux « chevaliers » de la Résistance : Charles Blanc, guide de haute montagne, aidé par son épouse Laurence, convoie clandestinement des résistants de Haute-Savoie vers Perpignan. Arrêté avec sa femme en 1944, lors d'un de ces convois, il est torturé, transféré à Lyon où il est fusillé. Son épouse est déportée et sera libérée de Mauthausen en 1945.



Un ossuaire communal magistral.



## Atmosphères



Beaumont. Stèle d'un ancien curé avec le calice symbolique de l'état ecclésiastique.



Beaumont. Des cieux intenses.



Tout passe, tout s'efface. Savigny.



Collonges. Les affres de la Passion.



Savigny. Carré des anciens curés. Un charme désuet. Les hortensias reflouriront !



Une retraite qui s'éternise... Saint-Julien<sup>1</sup>.



Vers. Gravure symbolique : couronne de trois poissons. Le poisson est le symbole majeur du christianisme primitif, il est ici associé à la Trinité.



Baroque : le cimetière de Minzier se presse autour de la chapelle, de style gothique tardif, rénovée vers 1950. Elle serait le chœur de l'ancienne église datant du XV<sup>e</sup> siècle. En arrière-plan, on voit la maison ronde, dite maison-bulle, une innovation architecturale créée vers 1967, sans coffrage selon la technique du « voile de béton armé ».



Viry. Le caveau de la famille Gondrand. Cette famille descend d'une très ancienne famille Girard qui doit son ascension sociale à la situation stratégique de la voie qui traverse L'Éluiset, desservant Chambéry depuis Genève. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, le village est favorisé grâce à l'implantation de l'entrepôt de la gabelle puis par un relais de poste qui stimule l'activité. Spécialisés dans le transport des gens et des marchandises, ces entrepreneurs locaux sont soutenus par un arrêt du Sénat de Savoie de 1681 qui favorise les transporteurs savoyards. Les Girard puis les Gondrand par alliance, d'une petite société familiale datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, vont devenir cette énorme entreprise de transports internationaux qui circulent actuellement sur toutes les routes et toutes les mers du globe<sup>2</sup>.

Cernex. Qui nous racontera l'histoire de Maria du Château ?



### Rédaction

Dominique Bouverat, Jean-Yves Bot, Michel Brand, Marie-Claire Bussat-Enevoldsen, Nathalie Debize, François Déprez, Marielle Déprez, Béatrice Descombes, Yves Domange, Michel Durand, Philippe Duret, Didier Dutailly, Luc Franzoni, Gérard Lepère, Claude Mégevand, Jean Plançon.

Les clichés photographiques sont l'œuvre des auteurs ci-dessus nommés.

Responsable de la publication : Dominique Miffon.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Pour tout renseignement ou adhésion, contacter :

**LA SALÉVIENNE** – 4, ancienne route d'Annecy - 74 160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Téléphone : 04 50 52 25 59

Courriels : [la-salevienne@wanadoo.fr](mailto:la-salevienne@wanadoo.fr) (président) — [nadine.cusin@sfr.fr](mailto:nadine.cusin@sfr.fr) (administration)

Site Internet : <http://www.la-salevienne.org>

N° ISSN : 2107-2930

Prix de vente : 5 euros

<sup>1</sup> Le voyer est l'inspecteur préposé à l'entretien des voies publiques sous l'Ancien Régime. Il prend le nom d'agent-voyer au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Saga familiale et historique racontée par Henri Chevalier et publiée dans les Échos saléviens n° 20 de 2013. En vente à La Salévienne.